25e ANNÉE — 1876

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE. — ONZIÈME ANNÉE

No 3. 15 Mars 1876



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER
33, rue de Seine.
LONDRES. — **Nutt**, 270, Strand. = **LEIPZIG.** — **F.-A. Brockhaus.**
AMSTERDAM. — **Van Bakkenès et Cie.** = **BRUXELLES.** — **Veyrat** (Mlle).
1876

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

SOMMAIRE

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public tous les jeudis, d'une heure à cinq heures.

CATALOGUE

DES

RAPPORTS DE SOCIÉTÉS RELIGIEUSES

APPARTENANT A LA

BIBLIOTHÈQUE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

(16, PLACE VENDÔME, A PARIS)

(*Suite.*)

(Nous ne pouvons que renouveler ici l'appel que nous avons plus d'une fois adressé à nos amis, en les priant de nous aider à combler les trop nombreuses lacunes des collections confiées à nos soins[1].)

SUISSE.

Schw. ref. Prediger-Ges. (Soc. pastorale suisse). — Ass. gén. de 4 à 10, de 12 à 15, de 17 à 24 (1863.)

Aarau.

Armen-Anstalt in Casteln (Etabliss. pour les pauvres). — R. 4. (1861).
Bibelgesellschaft (Soc. biblique). — R. de 1816 à 1827.
Kranken Unterst.-Ges. (Soc. de secours aux malades femmes). — Statuts, 1843.
Prot. kirchl. Hülfs-Verein. (Soc. prot. de secours ecclésiastiques). — R. de 1851 à 1862.
Taubstummen-Anstalt (Etabliss. pour les sourds-muets). — R. 1836-37.

Abendberg.

Etabliss. pour les enfants crétins. — R. 1 (1844).

Appenzell.

Prot. kirchl. Hülfs- und Missions-Verein (Soc. prot. de secours et de missions). — R. 1862, 1863.

Bâle.

Anstalt zur Bildung W. D. (Etabliss. pour former des servantes). — R. 10 (1859).
Armen-Anstalt. (Etabliss. pour les indigents). — R. 1834, 1835.
Armenhæuser. (Maisons des pauvres). — R. 1829.
Bibelgesellschaft Soc. biblique). — R. 1 (1815 à 1857, 1859 à 1861).
Diakonissen-Anstalt. (Etabliss. de diaconesses). — R. 1854, 1859 à 1861.
Evang. Missions-Gesellsch. (Soc. évang. des Missions). — R. 2 à 47 (1819 à 1862), 49, 50. — R. franç. 40, de 42 à 47.
Industrie-Comm. der Missions-Gesellsch. (Comité industriel de la Soc. des Missions. — R. de 1 à 6 (1859).
Frauen-Verein für weibliche Erziehung. (Soc. de Dames pour l'éducation des femmes dans les pays païens). — R. 11, 12, de 14 à 22 (1861).
Gesellsch. des Cuten- und Gemeinnützigen. (Soc. du Bien et de l'Utilité publique). — R. 1823, 1828, 1835, 1838, 1840-41, 1843 à 1848, 1851, 1854, 1856-57, 1859-61.

[1] *Nota.* — *R.* signifie Rapport ; *m*, manque ; *Soc.*, Société ; *prot.*, protestant ; *chrét.* chrétien ; *circul.*, circulaire.

Gesellsch. zur Verb. der Bibel (Soc. pour la diffusion de la Bible sans apocryphes). — R. 1 (1855).
Lehr-und Pflege-Anstalt (Etabliss. pour les enfants faibles d'intelligence). — R. 1, 2 (1861).
Mægde-Herberge (Asile pour servantes). — R. 1 à 3 (1861).
Missions Erz.-Com. (Comité pour l'éducation des enfants des missionnaires. R. de 1 à 11 (1818 à 1864). — R. franç. de 2 à 4, de 6 à 10.
Prot. kirchl. Hülfs-Verein (Soc. protest. de secours ecclésiastiques). — R. de 1 à 18 (1861). (m. 8).
Syr. Waisenhaus in Jerusalem (Orphelinat syrien à Jérusalem. — R. 1860-61.
Theologisches Pensionnat... (Pensionnat théologique). — R. de 1 à 3 (1862).
Verein von Freunden Israëls (Soc. des amis d'Israël). — R. de 15 à 34 (1861).
Waisenhaus (Orphelinat). — R. 3, 6, de 14 à 18 (1861).

Berne.

Armen Erz.-Anst. (Etabliss. d'éduc. pour les pauvres). — R. 1 (1828), 1830 à 1832, 1842, 1844, 1845, 1847.
Armen-Verein (Soc. des pauvres). — R. 1851-52.
Bibelgesellschaft (Soc. biblique). — Fondation, 1805. — R. 1 à 20 (1813 à 1837) 1840. (En 1840, la Soc. se fusionne avec celle des Missions.)
Evang. Gesellschaft (Soc. Evangélique). — R. de 1833 à 1837, 1854, 1856, 1859, 1861, 1862.
Evangelisten Mission und Schule (Mission et Ecole d'Evangélistes). — R. de 1836 à 1844.
Gesellsch. zur Verbreitung (Soc. pour la propagation d'écrits d'édification). — R. de 1816 à 1819.
Missions und Bibelgesellsch. (Soc. des Missions de la Bible). — R. de 1840 à 1850, 1853 à 1857, 1859, 1862.
Privat Blinden-Anstalt (Instit. privé pour les aveugles). — Statuts. — R. 1, 5 (1842).
Prot. kirchl. Hülfs-Verein (Soc. prot. de secours ecclésiastiques). — R. 1844, 1849, 1851-52, 1854-55, 1858, 1859, 1863.
Rettungs-Anstallt in den Bæchtelen (Refuge pour garçons). — R. 1841-49, 1851-54, 1857-59.
Verein für christ. Volksbildung und Armen Erziehungs - Anstalt... (Soc. pour la culture chrét. du peuple, établiss. d'éducation pour les pauvres à Bættwyl, Langenau et Rütli). — de 2 à 5 (1841).

Beuggen (Canton de Bâle).

Freiwillige Armen Schullehrer-Anstallt (Etabliss. volontaire pour instituteur des pauvres). — R. de 1 à 7, 13 (1833).

Bex (Canton de Vaud).

Ecole enfantine. — R. de 1 à 4 (1841).

Bremgarten (Canton d'Argovie).

Prot. Verein... (Assoc. prot. pour le culte et le catéchisme). — Statuts.

Buch im Hagow (Canton de Schaffhouse).

Freiwillige Rettungs-Herberge (Refuge pour les enfants pauvres et abandonnés). — R. 10 (1836).

Coire.

Bunden Bibelgesellsch. (Soc. biblique des Grisons). — R. 1818, 1819, 1825.
Prot. kirchl. Hülfs-Verein (Soc. prot. de secours ecclésiastiques). — R. 5 (1854).
Rettungs-Anstalt (Refuge pour enfants). — R. 1838 à 1844, 1851-53.

Frauenfeld (Canton de Thurgovie).

Schutz-Aufrichts-Verein für Stræflinge (Soc. de protection et de surveillance pour les condamnés libérés). — R. 2 (1860-61).

Freienstein (Canton de Zurich).

Rettungs-Anstalt (Refuge pour enfants). — R. de 1 à 6, de 8 à 11, 14, 16 (1861).

Frenkendorf (Canton de Bâle).

Erziehungs-Anstalt (Etabliss. pour les filles pauvres et abandonnées). — R. de 1858 à 1860.

Friedheim (Canton de Zurich.)

Rettungs-Anstalt (Refuge). — R. de 1847 à 1857.

Genève.

Soc. biblique. — R. de 1 à 30 (m. 22, 25, 26, 28, 29), 45, 51 (1862).
Soc. pour la sanctification du dimanche. — R. 1, 4, 5 (1868).
Ecole des petits enfants. — R. 2 (1829).
Ecole de théologie. — R. 1846, 1848. — Discours, 1854.
Soc. pour l'encouragement des Ecoles chrét. dans la Chine et dans les Indes Orientales. — Rec. de documents, 1836, 1845.
R. du Consistoire de l'Egl. nat. prot. — 6e année (1852-53), 9e (1855-56).
Bulletin du Consistoire de l'Egl. nat. — de 1 à 28 (1859 à 1863).
R. du presbytère de l'Egl. évang. — 1863-64, 1864-65.
Soc. Evang. de Genève. — R. de 1830 à 1874 (m. 1871). — Circul. 1e et 2e série, complètes : 3e série, de 1 à 35, 37, de 40 à 45, 47, 48, 49, 58, 65, 66.
Institut (pour former des évangélistes populaires) de l'Egl. du Bourg-de-Four. — R. 2, 5, 6, 8 (1837).
Soc. genevoise de Secours religieux pour les prot. disséminés. — R. de 1 à 29 (m. 6, 7, 9, 11, 12, 13, 14, 18, 20, 23, 25, 26, 27).
Comité Italien. — R. 1861.
Soc. des Missions évang. — R. de 1 à 41 (1862) (m. 24, 27, 29, 30, 31).
Le Refuge. — R. de 1 à 7, 10, 12.
Soc. d'utilité publique. — R. 1837.

Glaris.

Bibelgesellschaft (Soc. biblique). — R. 1820, 1822.
Hülfsgesellch. und Armen-Erziehung-Anstalt (Soc. de secours et établiss. d'éducation pour les pauvres). — R. collectif de 1816 à 1829.

Hofwyl (Canton de Berne).

Armen Erziehungs-Anstalt (Etabliss. d'éducation pour les pauvres). — R. de 1813 à 1815.

Lausanne.

Asile des aveugles. — R. 1 (1847).
Imprimerie en relief à l'Asile des aveugles. — R. 1, 2 (1860 à 1867).
Soc. de Bible du canton de Vaud. — R. de 1 à 15.
Société biblique auxiliaire générale du canton de Vaud. — R. de 1 à 34 (de 1827 à 1861) (m. 7, 20 et de 23 à 32).
Deutsche Hülfsbibel-Gesellsch. (Soc. biblique aux allem.). — R. 1827 à 1829.
Direction des pauvres habitants. — Collectes 1824, 1825, 1828, 1840.
Soc. pour le soulagement des malades pauvres déclarés incurables. — R. 1, 2 (1828, 1829).
Etabliss. des diaconesses d'Echallens (transféré plus tard à Saint-Loup, près de la Sarraz). — R. de 1843 à 1862 (m. R. 8, 16, 17).

Ecole normale de gardes-malades. — R. 1859, 1860, 1867.
Soc. pour la sanctification du dimanche. — R. de 1834 à 1843.
Ecole de petits enfants. — R. de 1830 à 1843.
Ecole gratuite en faveur de jeunes filles pauvres. — R. de 1830 à 1846.
Asile rural Vaudois pour l'enfance malheureuse. — R. de 1827 à 1849.
Institut pour les enfants pauvres (plus tard Soc. pour l'éduc. de l'enfance abandonnée). — R. de 1832 à 1847, 1860.
Comité des cours libres. — Circul. 1847, 1849.
Bericht über den Zustand und die Verwaltung der deutschen kirchgemeinde (R. sur la situation et l'administr. de la paroisse allem.). — R. 1834, 1835. — R. franç. 1840, 1844. — Règlement, 1841.
Comité central pour l'établiss. du culte allem. dans le canton de Vaud. — R. de 1 à 3 (1843 à 1845).
Eglise libre. — Commission des Etudes, circul. 1860. — Commiss. d'Evangélisation, circul. 3, 17, 20, 21.
Soc. Evangélique de Lausanne. — R. de 1836 à 1849.
Soc. laïque pour le maintien de la saine doctrine dans l'Egl. évang. réf. du canton de Vaud. — Statuts. — Bulletins, 5, 10.
Soc. des Missions évang. R. de 1829 à 1846 (m. r. 9, 10). — Nouvelles de la Mission dans l'Amérique du Nord, I, II, III.
Soc. pour la distribution des livres religieux dans le canton de Vaud. — R. 3, 4, 5.
Soc. des Traités religieux. — Assemblée de 1861.
Soc. Vaudoise d'utilité publique. — Mémoires et circul.

Liestal (Canton de Bâle).

Armen Erziehungs-Anstalt (Soc. pour l'Education des pauvres). — R. 4 (1859).

Morges (Canton de Vaud).

Soc. Evangélique. — R. 1828.
Comité auxil. prot. Vaudois. — R. 1 (1847).

Neuchâtel.

Soc. biblique. — Programme, 1816. — Circul. 1816, 1820. — R. de 1 à 13 (1817 à 1862).
Soc. pour les prot. disséminés. — Appels, 1845, 1852. — R. 1853.
Soc. pour l'évangélisation des Allemands disséminés dans le Val-de-Ruz et le Vignoble. — R. 3, 4, 5.
Soc. des Missions. — R. 1851.
Soc. de Patronage pour les enfants malheureux. — R. de 1 à 8, 13 (1851).
Soc. des livres religieux. — R. 1833, 1837, 1840, 1844, 1855.

Nyon (Canton de Vaud).

Asile de jeunes filles pauvres. — R. de 1 à 3, de 5 à 9, 11, 12, 18, de 20 à 25, 27 à 33 (1861).

Rebstein.

Ev. Rheinthal-Rettungs-Anstalt (Refuge évang. de la vallée du Rhin). — 1855-56.

Rolle (Canton de Vaud).

Ecole enfantine. — R. de 1838 à 1845.

7248. — Paris. Typ. de Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas. — 1876.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LE PROCÈS DE MONTBRUN

ÉPISODE DES GUERRES DE RELIGION AU XVIe SIÈCLE

Les pages qui suivent sont un fragment inédit de l'*Histoire des protestants du Dauphiné* que M. le pasteur Arnaud est sur le point de livrer au public, et qu'il semble superflu de recommander à nos lecteurs. Entre le terrible des Adrets et l'heureux Lesdiguières, Charles Dupuy Montbrun occupe une belle place dans les annales du protestantisme dauphinois, qui compte en lui un héros et presque un martyr. Après la Saint-Barthélemy, il infligea de rudes échecs à l'armée royale commandée par Henri III en personne, ou par son lieutenant M. de Gordes. La victoire du Pont-d'Oreille (13 juin 1575), où il détruisit plusieurs régiments suisses, fut son plus beau triomphe. Le 4 juillet suivant, n'écoutant que sa vaillance, il ose attaquer un corps trois fois supérieur en nombre, qui allait débloquer Gordes enfermé à Die, et la déroute du pont de Blacons devint l'écueil de sa fortune.

« Dès le commencement, dit Mézeray, il renversa tout à son ordinaire, passa sur le ventre de trois compagnies de gens de pied, et perça un gros de cavalerie qui venait à lui; là où, chose remarquable, les deux cornettes blanches, Barry huguenot et Rosset catholique, s'étant tous deux portés par terre avec leurs lances, furent étouffés par la foule des chevaux. Montbrun croyoit bien avoir là remporté une seconde victoire; mais aussitôt il se voit investi par un gros escadron de gendarmes tout couverts de fer, qui, d'un choc pesant et roide, culbutent

les chevaux-légers, et lui tuent d'abord vingt cavaliers autour de lui. Le reste prend la fuite, les uns par le pont, les autres par le quai de la rivière. Alors, mais trop tard, reconnaissant le danger où il s'était mis, et ne voyant presque plus personne qui le secondât, il essaie à se tirer de la mêlée ; mais comme il veut sauter le canal d'un moulin, son cheval, hors d'haleine, s'abat sous lui, et lui rompt la cuisse, de sorte qu'il est contraint de se rendre à Rochefort son parent, qui lui donna sa foi.

« Jules Centurion, italien, le vouloit tuer de sang froid, et disoit en avoir commandement du pape. Mais Ourches, l'un des principaux chefs de l'armée et parent du prisonnier, y étant accouru, confirma la parole de Rochefort, et répondit brusquement à Jules que la noblesse française n'étoit point accoutumée à ces assassinats. Les catholiques ne poursuivant pas chaudement leur victoire, Lesdiguières rallia aisément les troupes de Montbrun, et les sauva à Portaix. Il n'en périt que cinquante hommes, en tout, mais du côté des victorieux plus de deux cents, si bien que le parti religionnaire se fût vanté d'avoir l'avantage, *s'il n'eût plus estimé son chef qu'une armée entière* (1). »

La nouvelle de la prise de Montbrun fut portée au roi par le capitaine provençal de Berre, qui accomplit son message avec une rapidité surprenante. La bataille eut lieu le 4 juillet, et de Berre était à Paris le 9. Henri III, en apprenant la captivité de l'homme qu'il haïssait mortellement, ne put contenir sa joie et s'écria : « Je savais bien qu'il s'en repentirait ; il en mourra, et verra à cette heure s'il est mon compagnon (2). » Il fit un riche présent à de Berre et donna les revenus du péage de Montélimar à d'Ourches, qui avait eu la principale part à la défaite de Montbrun. Il écrivit le même jour (9 juillet) à Gordes de livrer le prisonnier aux mains du parlement. « Je désire grandement, lui disait-il, qu'il soit fait justice dudit Montbrun, lequel, ayant été pris les armes à la main, combattant contre mon service, mérite d'être puni et châtié comme criminel de lèse-majesté, ainsi qu'ont été plusieurs autres de ses semblables. Au moyen de quoi, je vous prie l'envoyer au plus tôt aux gens tenant ma cour de parlement de Grenoble,

(1) *Histoire du règne de Henri III*, édition Combet, t. I, p. 147, 150.

(2) Allusion au mot de Montbrun qui, sommé par le roi lui-même de poser les armes, avait répondu : « Je le reconnois pour roi en temps de paix. Mais en temps de guerre, quand on a le bras armé, et le cul sur la selle, *tout le monde est compagnon*. » Le vindicatif monarque n'oublia ni ce mot, ni le pillage de ses bagages au retour de Pologne.

afin que la justice en soit faite comme il appartient. En quoi je veux qu'il soit usé de toute diligence pour les occasions que vous dira notre porteur. J'ai advisé d'en écrire aux gens tenant ma cour de parlement de Grenoble et particulièrement au président Truchon et à mes gens, pour les admonester d'en faire prompte justice. En somme, Monsieur de Gordes, je vous rappelle une autre fois que je veux qu'il en soit fait promptement justice. » Le roi cacha donc son véritable sentiment lorsqu'il répondit au prince de Condé et au maréchal Damville, qui intercédèrent auprès de lui en faveur de Montbrun, qu'ils pouvaient tout espérer de son bon vouloir. Il fut plus sincère avec le duc de Guise, à qui il refusa d'échanger Montbrun contre Besme, l'assassin de Coligny.

Le parlement, en recevant la lettre du roi, ne fut pas peu embarrassé. Il comprit que Henri III voulait rejeter sur lui tout l'odieux de la condamnation de Montbrun, et voiler sa propre responsabilité sous l'apparence de la justice. Il répondit donc que Montbrun devait être traité comme un prisonnier de guerre et jugé par le roi lui-même ou ses lieutenants. Mais il ne réussit point à se faire comprendre et reçut, ainsi que Gordes, de nouveaux ordres plus pressants que les premiers (19 juillet). Montbrun fut donc transféré de Crest dans « les prisons de la gouvernerie de Grenoble, » le 29 juillet.

Ses compagnons d'armes, apprenant qu'il allait être jugé par le parlement, se réunirent à Mens, à la demande de sa femme, Justine des Champs, et écrivirent des lettres menaçantes à Gordes et au parlement. Ils disaient au premier : « S'il advient audit sieur de Montbrun autre traitement que celui qu'on a accoutumé de faire aux prisonniers de guerre... nous en aurons revanche, non tant seulement pour les prisonniers que nous tenons en grande quantité, mais par le feu et tous autres moyens les plus cruels que nous pouvons penser » (5 août). Ils disaient au second : « Etant assemblés en ce lieu, à la requête de Mademoiselle de Montbrun, pour traiter d'une trêve pour laquelle elle nous a fait recherche...

nous vous déclarons que, en cas qu'il mésadvienne audit sieur de Montbrun, nous sommes résolus de n'entendre en aucune paix ou trêve... Il ne demeurera aucun papiste, de quelque qualité que ce soit, qui ne reçoive le même traitement... Nous gagnerons le devant, usant de feu et de toute espèce de cruautés que nous pourrons contre tous ceux et par tous les lieux que nous pourrons » (5 août) (1).

Le jour même où ces lettres étaient écrites, le parlement faisait part de ses hésitations à Gordes. Il lui représentait que l'on craignait pour le 15 de ce mois l'entrée des reîtres protestants dans le Dauphiné ; que le roi paraissait croire que toutes les troupes de Montbrun avaient été défaites ; que les blessures du prisonnier étaient mortelles, au dire des chirurgiens ; que son assimilation aux autres prisonniers de guerre faciliterait l'établissement de la paix dans le Dauphiné ; enfin, que l'on devait redouter de cruelles représailles si Montbrun était exécuté (5 août). Gordes ne se laissa pas toucher par ces considérations et manda au parlement qu'il eût à se conformer aux ordres du roi. Il répondit en même temps à la lettre menaçante des compagnons de Montbrun (2).

Deux jours après, la femme du prisonnier, de passage au Monestier-de-Clermont, écrivit aussi une lettre au parlement de Grenoble, offrant de céder les places de Serres et de Livron en échange de la liberté de son mari, et faisant remarquer qu'une seule de ces places était plus utile au roi que la mort de Montbrun (7 août). Le parlement se réunit dès qu'il eut reçu cette proposition (8 août). Il décida qu'il ne devait pas répondre à la lettre menaçante des gentilshommes de Mens ; mais, jugeant que l'offre de Justine des Champs méritait d'être prise en sérieuse considération, il la communiqua à Gordes, qui « répliqua au parlement qu'il connaissait d'où procédaient

(1) Les deux lettres sont signées par Lisle, Morges, Desdiguières, Douraison (Annibal d'Oraison), Gouvernet, Champoléon, Mirabel (David de), Blacons, Montorcier, Vercoiran, Le Poët, Saint-Auban, Aspremont (Claude de Baile de Sauret d'), Condorcet (Paul de Caritat de), Chamet, Achenne, de Pontevès, Le Mas, Roussens, Ferrier (Pierre), Monron (Joachim de Montrond).

(2) Ces deux lettres de Gordes n'ont pas été retrouvées.

leurs longueurs ; que ce n'était pas continuer les procédures que lui envoyer la copie des lettres de Mademoiselle de Montbrun, pleines de promesses conditionnées et de menaces; que s'ils étaient de si bon jugement, sujets et serviteurs de Sa Majesté et ses officiers, ils suivraient sa volonté à eux assez connue par ses lettres du 9 et du 19 passé à lui écrites, et dont il leur avait envoyé copie. »

Le parlement eut ainsi la main forcée, et, rempli d'une confusion qu'il avait peine à dissimuler, il procéda au jugement de Montbrun, qui choisit un avocat catholique et demanda à récuser quinze des conseillers du parlement : ce qui lui fut refusé. La cour l'interrogea « sur trois points, dit Eustache Piedmont : le premier, s'il ne reconnaissait Henri de Valois, troisième de ce nom, roi de France, pour son souverain prince naturel, auquel il devait obéissance ; dit que oui; 2° si lorsqu'il fut pris il ne portait les armes; répondit : oui, mais pour sûreté de ma vie; 3° s'il n'avait écrit une lettre au roi lorsqu'il était à Avignon, de laquelle lecture lui fut faite; dit : oui, à mon grand regret. »

Le parlement déclara dans son arrêt, rendu le 12 août, Montbrun coupable de lèse-majesté, et prononça la peine capitale contre lui, la confiscation de ses biens et la dégradation nobiliaire de ses enfants. Il le condamna en outre « en vingt mille livres d'amende, applicables la moitié au roi et l'autre moitié à la réparation du palais, et en trente mille envers le procureur des Etats de ce pays de Dauphiné pour aider à acquitter les dettes faites et créées pour les frais de la guerre ; en cinq cents livres envers les religieuses de Sainte-Claire, en semblable somme de cinq cents livres envers les Cordeliers de Grenoble. » Il fut aussi défendu verbalement à Montbrun de parler au peuple, sous peine d'avoir la langue coupée.

Après la lecture de son arrêt, Montbrun se plaignit amèrement auprès de ses juges de l'injustice qui lui était faite, et exprima la douleur qu'il ressentait à la pensée des représailles

dont son exécution allait être suivie. « Je ne suis pas surpris, ajouta-t-il, et je ne regarde pas comme un déshonneur de faire le sacrifice de ma vie à une cause pour laquelle tant de personnes ont versé leur sang et moi-même me suis trouvé tant de fois en danger de mort. Le dessein de ceux qui demandent ma vie est manifeste; mais je leur pardonne de se jeter ainsi sur un homme à demi mort, et de se rendre coupables à mon égard d'une injustice qui tournera, j'en ai la persuasion, à mon salut éternel. Je ne me suis pas montré rebelle au roi, non plus que je n'ai troublé ma patrie, et je n'ai jamais eu d'autre but que celui de venger l'Eglise de Dieu de la fureur des étrangers, qui abusent du nom et de l'autorité du roi. Arrivé au terme de ma course, ce dont je remercie Dieu, je lui demande pardon des diverses fautes que j'ai commises par les armes, bien que mes intentions aient toujours été pures, et je déplore profondément les maux qui affligent ma malheureuse patrie. »

Le parlement rendit son arrêt le plus secrètement qu'il put, avec une sorte de mystère; au moment de l'exécution, il fit fermer soigneusement les portes de la ville et poster des soldats dans ses différents quartiers, tant il redoutait les suites de la sentence. Montbrun fut tiré à demi mort de prison, et porté sur une chaise au lieu du supplice à cause de ses blessures. « En son affliction, dit le martyrologue de Crespin, parut toujours un visage paisible et assuré, tandis que le parlement de Grenoble tremblait et que toute la ville se lamentait... Sa fin fut constante et chrétienne. » Dès que Montbrun eut fait sa prière, on le décapita, parce qu'il était gentilhomme. Il reçut trois coups dans l'exécution, comme si la hache du bourreau se fût refusée à trancher une si noble tête. Un chant populaire glorifia sa mort. Malgré le peu de valeur poétique de ce morceau, l'histoire doit en citer quelques fragments :

Puis son corps ensanglanté
Fut par icelui porté
Sur un chariot ou coche
Jusques au port de La Roche (1).

L'exécution de Montbrun eut lieu le vendredi 13 août, « à la place du ban du mal Conseil, » aujourd'hui la place aux Herbes (2). Ainsi mourut ce vaillant capitaine. Il emporta dans la tombe les regrets de tous : de ses amis, qui louaient son zèle pour la religion, sa justice, sa douceur, son humanité et sa modestie ; et de ses ennemis, qui ne pouvaient s'empêcher de rendre hommage à sa bravoure et à sa loyauté.

Il était tant debonnaire,
Si humain, si bon François,
Que tous le tenaient pour père,
Au moins les vrais Dauphinois.
Il n'était point orgueilleux,
Pillard, avaricieux,
Ains humble, doux et paisible,
Voire autant qu'il est possible.

Toute sa réjouissance
Et sa délectation
Etait de voir en la France
La vraie religion,
Et l'Evangile annoncé
Purement et avancé ;
Tenant pour chose frivole
Tout, fors de Dieu la Parole.

Si Montbrun fut inférieur comme capitaine à des Adrets et à Lesdiguières, il ne leur céda en rien en courage, en constance et en audace ; et ce serait lui faire injure que de le comparer à eux sous le rapport du désintéressement, de la moralité et de la fidélité aux convictions. C'était « un des plus

(1) Le rocher dit de la porte de France.
(2) Guy Allard, dans sa *Vie de Montbrun,* prétend que la grâce de ce capitaine arriva deux heures après son exécution. Ce fait, qui n'est attesté par aucun document contemporain, n'est ni vrai ni vraisemblable, étant connue la haine profonde que Henri III avait vouée à Montbrun.

vertueux hommes du monde, » dit Videl (1), d'accord sur ce point avec Brantôme. On ne pouvait lui reprocher qu'une trop grande indulgence pour ses soldats, qu'il ne sut pas maintenir dans une discipline sévère. Aussi la licence militaire s'accrut-elle en Dauphiné sous son commandement, pendant que la piété déclinait et que les Eglises perdaient de leur première prospérité. Encore ne saurait-on lui imputer entièrement la responsabilité de cette dernière circonstance, car l'état permanent de guerre qui régnait en Dauphiné ne pouvait que nuire profondément à la conservation et au développement de la vie religieuse parmi les troupeaux.

La mémoire que Montbrun laissa parmi ses coreligionnaires fut à la fois si grande et si pure que, trente ans après sa mort, le synode provincial de Grenoble (1605), ayant appris qu'un obscur écrivain, du nom de Chapuis (2), avait « publié plusieurs injures merveilleusement atroces contre l'honneur du feu seigneur de Montbrun, gentilhomme d'heureuse mémoire, le qualifiant, entre autres, turbulent, rebelle, voleur et séditieux, » résolut d'en informer le synode général pour qu'on répondît à ce pamphlétaire. Le synode provincial de Saint-Marcellin de l'année suivante (1606) décida même qu'il serait poursuivi en justice, et qu'à cet effet on solliciterait l'intervention des députés généraux en cour.

A quoi tient le fil de l'humaine destinée? Au moment où l'on conduisait Montbrun de Crest à Grenoble, Cugié, mandé en Suisse par ce capitaine après la bataille du Pont-d'Oreille, franchissait le village savoyard de Saint-Genis, amenant de Berne un corps de cavaliers et de fantassins pour renforcer l'armée protestante du Dauphiné. Il n'était ainsi qu'à une faible distance de la route suivie par Montbrun, et eût pu, s'il en avait été averti, le délivrer facilement; mais les voies de Dieu ne sont pas nos voies!

(1) *La vie de Souffrey de Calignon*, dans les Documents inédits, etc., p. 15.
(2) Vraisemblablement Gabriel Chapuis, auteur d'une *Histoire de ce qui s'est passé sous les règnes de Henri III et Henri IV jusqu'en* 1600; Paris, 1600, in-8.

L'exécution de Montbrun remplit d'effroi non-seulement Grenoble, comme on l'a dit, mais encore tous ses alentours. On craignait que les religionnaires ne se livrassent, comme ils l'avaient dit, à de terribles représailles. Ils commirent en effet quelques dévastations aux environs de la ville; mais comme elles n'atteignaient pas les véritables coupables, et qu'il n'était pas juste que le peuple portât la peine de l'injustice de ses chefs, les huguenots n'y donnèrent pas suite.

Gordes avait quitté Grenoble quatre jours avant le jugement de Montbrun. Il voulait établir ainsi sa non-participation à l'arrêt qui frappait son ennemi; mais il ne donna pas le change aux esprits clairvoyants. « Cette mort, dit de Thou, ne fit pas honneur à Gordes lui-même, malgré la réputation qu'il s'était acquise de modération et d'équité. Après avoir été tant de fois battu par Montbrun, on crut que la jalousie avait beaucoup contribué aux ordres qui vinrent de la cour de le mettre entre les mains de la justice et de traiter à la rigueur. » Revenant sur ce sujet, le même historien dit ailleurs : « La condescendance qu'il eut pour la reine en livrant Montbrun à la rage de ses ennemis, le rendit odieux non-seulement aux protestants, mais même à toute la noblesse. » L'auteur de l'*Histoire des guerres excitées dans le Comtat-Venaissin*, qui est hostile aux réformés, dit de son côté : « On croit que Gordes ne se montra si animé dans cette poursuite que par ressentiment de la perte de Gaspard de Laval, son fils aîné, tué au mois de février par les huguenots de Livron. » Nous avons rapporté ces divers témoignages pour faire la part exacte des responsabilités dans la condamnation du héros dauphinois.

EUGÈNE ARNAUD, pasteur.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LES INQUISITEURS DE LA FOI

ET LES PROCÈS D'HÉRÉSIE, SOUS FRANÇOIS Ier (1)

En attendant que M. Bourgeois puisse réaliser la promesse qu'il nous a faite d'une esquisse de l'histoire juridique des persécutions au XVIe siècle, nous nous empressons de réparer une omission involontaire, en ajoutant aux pièces déjà publiées sur ce sujet, les quatre pièces suivantes qui se sont trouvées fortuitement séparées du dossier primitif, On y remarquera plusieurs noms de martyrs nouveaux, entre autres un Pouchet de Rouen :

Quittances et pièces diverses. Vol. 135.

Pièce n° 1914.

24 décembre 1538.

Fraire Raymond de Abbatia, de l'ordre dez prescheurs, docteur en théologie, conseiller du roy nostre sire, jnquisiteur de la foy estably au siége de Carcassonne, à égrége personne maistre Pierre Godoffié, docteur es droictz, procureur du roy dez encours (2), et receueur des deniers de nostre court, salut.

Nous vous mandons que dez deniers de nostre recepte vous payes et deliures à Guillaume Juliam, fustier (3) de la cité de Carcassonne, la somme de deux liures tourn. à luy deues et ordonnées estre payées, pour la construction et fourniture de certaines choses requises pour vng échaffauld érigé en la place publicque de Carcassonne, auquel Gabriel Amalins, natif de la ville de Nerbonne, preuenu par deuant nous, a esté presché, et après par sentence déclairé héréticque et relapse, et délivré au bras séculier.

Aussi payez et délivrez à Jehan La Font merchant de Carcassonne la somme de trente solz tourn. pour la fourniture de certaines fustes

(1) Voir le *Bulletin* de janvier dernier, p. 15.
(2) Encours : Amendes et confiscations. Voir Ducange, v° *Incursus*.
(3) Ducange, v° *Fusterius :* Faber lignarius, provincialibus, fustié... Nostris fustier... Cite comme exemple : Un fustier ou charpentier, appelé, etc.

et boys par luy fournis pour faire ledict eschaffauld, et pour le domaige et fracture de certaines piesses de boys, a valué ladite fracture et rompure à ladicte somme de trente solz t. par fustiez à ce depputez, laquelle somme de trente solz, avec ladicte somme de deux liures tourn., montent en tout à la somme de trois liures dix solz tourn. laquelle par vous ainsin payée et déliurée, vous sera alouée en voz comptes par messieurs de la chambre des comptes à Montpellier, et rapportant quictance de ce que aurez satisfait, ausquelz prions que ainsin le vuillent faire; mesme que ainsin a esté tauxée et ordonnée par nostre dicte court, et que daultant que ledit Gabriel Amalins n'a aulcuns biens. Donné à Carcassonne le vingt quatriesme jour du mois de décembre mil cinq cens trente huict.

F. R. de Abba, inquisitor.

De ce que dessus appert à moy notaire soubzsigné

Dalbaitz, note.

(Acquit au verso.)

Quittances et pièces diverses. Vol. 135.

Pièce n° 1913.

24 décembre 1538.

Jacques seigneur et baron de Castelnau, Clermont et Talmont, visconte de Nebozan, conseiller et chambellan du roy nostre sire, et son seneschal de Carcassonne et Beziers, à noble Gabriel Huillier, tresorier et recepueur ordinaire pour le roy nostre sire, en nostre seneschaucée, Nous vous mandons qne des deniers de nostre recepte vous baillées et deliures a Pierre de La Font exécuteur de la haulte justice à Carcassonne, la somme de troys liures dix soulz tournois pour ses poynes et treuaulx, mises et impenses, en brullant ou faisant brusler au milieu de la place du Bourg de Carcassonne, Gabriel Amalins (1) par le Inquisiteur de la foy, comme hereticque et lutherien relaxe a nous et nostre auditoire (2). Et par sentence dicelluy, veu le procès et sentence dudict Inquisiteur, a esté ledict

(1) Ce nom est presque toujours écrit en deux mots : une fois A Malins; toutes les autres fois Amalins.

(2) Une quittance latine du 31 janvier 1533, signée Delbetz, signale, dans cette même ville de Carcassonne, un hérétique du nom de Raymond Arustène, retenu dans les prisons de l'inquisition, qui fait amende honorable, après avoir été condamné *pro facto heresis lutheranæ*. (Quittances et pièces diverses, vol. 133. Pièce 1496.)

Amalins condampné à ce que dessuz amprès nostre dicte sentence estre confermée par arrest de la court de parlement à Thoulouse, à laquelle ledict A Malins auoit appellé; Laquelle sera en vous comptes par messieurs de la chambre des comptes à Paris allouée, lesquelz prions que ainsi le veulent faire, Actendu mesmement que ledict Amalins ne possede rien en biens. Donné à Carcassonne le XXIIIIe de decembre l'an mil cinq cens trente huict.

GELOGES, pr.

De ladicte taxation ma part. N. JUDEX, maior.

GANETZ, notaire.

(Acquit au verso.)

Quittances et pièces diverses. Vol. 136.

Pièce n° 2049.

30 novembre 1540.

Nous frère Vidal de Becanis, docteur en théologie, Inquisiteur de la foy ès pays de Languedoc et duché de Guyenne, au siége de Thoulouse, pour le roy nostre sire, confessons auoir receu de maistre Pierre Rome, recepueur ordinaire du domaine dudict seigneur, en la senneschaucée de Thoulouse, la somme de cent cinquante livres tourn. à nous deue pour les gaiges appartenans à nostre dict office, montans par an la somme de cent cinquante liures tourn. Et ce pour le terme de la Toussainctz de l'année présente finissant à Sainct Jehan Baptiste mil cinq cens quarante vng. De laquelle somme de l. t. (1) sommes contens et en quictons ledict Rome trésorier, et aultres quil appartiendra, Tesmoing nostre seing manuel cy mys, à Thoulouse, le dernier jour de nouembre lan mil cinq cens quarante.

FR. BKNIS, Inquisiteur.

Quittances et pièces diverses. Vol. 138.

Pièce n° 2417.

. . . . 1545.

Estat des frais mises et despens quises par Robert Picquet, geolier et garde des prisons du roy à Moustieruiller, en administrant pain et eaux aux pauures prisonniers detenus (2) esdictes prisons depuis le temps cy après déclairé, sur chacun article jusques au jour que

(1) C'est sans nul doute 150 qu'il faut lire.
(2) Il y a detetenus.

lesdicts prisonniers sont déliurez et mis hors desdictes prisons, qui est sur le terme escheu au jour et terme de Pasques, que lon commence à compter mil v[t] quarante cinq, icelluy jour non comprins, taxez par nous Robert de Beaunay, escuier licencié esloix, lieutenant en la viconté et ressort de Mousteruiller, de noble et puissant seigneur monsieur le bailly de Caux, présens et par laduis des officiers du roy.

[1) Un assassin de plusieurs personnes; condamné aux galères à perpétuité. — 2) Voleur : fustigé pendant trois jours. — 3) Un accusé d'assassinat relâché sous caution. — 4) Coups et vols : Vingt ans de galères. — 5) Voleur : fustigé. — 6) Femme accusée de complicité de l'assassinat de son mari : élargie — puis :

Le dix neufiesme jour de septembre audict v[t] xl IIII, par Raoullin, Parix (1) et Jehan Champaygne, ont esté constituez prisonniers Richard Pouchet et Vincent Perier, pour auoir tenu aucuns propos de hérésie. Lesquelz par sentence de justice ont esté condamnez estre brullez, et leurs corps consommez en cendre, de laquelle sentence ils s'estoient portez appelants en la court de parlement à Rouen où ilz auoient esté menez le douziesme jour de décembre ensuyuant, et ramenez aprez leur sentence confermée en ladicte court, le dix septiesme jour, et exécutez le XVIII[e] jour dudict moys de décembre, qui sont quatre vingtz sept jours à deux solz (2) par chacun jour pour lesdictz deux personnes VIII l. XIIII s.

REGISTRE DU CONSISTOIRE DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE

DE MELLE (DEUX-SÈVRES).

(1660-1669.) (3)

Du dimanche 11[e] *de décembre* 1667, *après le presche.*

M[rs] Gilbert et Colin, nos députés au synode de cette province tenu à Pouzauges, ayant fait leur rapport, la compagnie a approuvé

(1) Ou Paou ? Une lettre est effacée, les autres sont peu lisibles.
(2) Le tarif ordinaire était 2 sols par jour, par prisonnier mis « au pain du roy. »
(3) Voir la première partie, *Bulletin* de février, p. 61.

leur conduite et promis d'observer religieusement les choses arrêtées audit synode.

Ils ont aussy rendu compte des taxes auxquelles cette église a été imposée, tant pour les frais de l'académie et autres que des députés de cette province aux pieds de Sa Majesté, comme il s'ensuit :

Au synode tenu à Lusignan, pour les frais de ces députés en cour, dont on avoit taxé pour le passé six années de l'académie sur toutes les églises, celle de Melle devoit, à raison de 23 livres 10 sols par an, 141 livres.

Sur quoy elle a payé 61 livres qui nous sont revenues, suivant l'accord fait avec l'église de Nyort, de ce 94 livres qu'avoit données Made Le Grunstein.

Plus l'église a donné à Poitiers, en octobre 1666, par les mains de Mrs Gilbert et de Chateauneuf du Fief, 60 livres 12 sols.

Ainsy l'église reste de ce chef 19 livres.

Plus depuis le synode de Lusignan, l'église de Melle doit à raison de six années de l'académie pour les frais de nos députés en cour, dont ledit synode en avoit ordonné quatre années, à 23 l. 10 s. par an, 141 l.

Plus audit synode de Pouzauges pour l'académie 23 l. 10 s., pour M. Desgallinières 4 l., pour les députés aux provinces 3 l., pour les églises foibles 14 l. 19 s., plus pour nos frères prisonniers pour l'évangile 23 l. 10 s.

Plus pour la dépense desdits députés au synode de Pouzauges, tant en allant, séjournant que retournant, suivant le mémoire, en tout 82 l. 15 s.

Partant l'église doit 311 l. 9 s.

Sur quoy elle a donné 51 l. 10 s. qui furent mis entre les mains dudit sieur Collin par M. Patraud ancien, suivant l'ordre du consistoire, le 20e de novembre dernier.

Plus ledit sieur Colin a employé, pour payer partie desdites 311 l. 9 s. cy dessus spécifiés, la somme de 49 l. 13 s., que ledit synode de Pouzauges avoit mise entre les mains de l'église de Melle pour être représentée au prochain synode qui se tiendra en cette dite église de Melle l'année prochaine.

Ainsy déduisant 101 l. 3 s., à quoy se montent les deux derniers articles, sur lesdits 311 l. 9 s., cette église reste encore la

somme de 212 l. 6 s., dont l'avance a été faite par lesdits sieurs Colin, Gilbert et Châteauneuf du Fief, savoir : 142 l. 14 s. 6 d. par ledit sieur Gilbert, 51 l. 10 s. par ledit Colin, et 18 l. par M. de Châteauneuf du Fief; lesquelles sommes seront rendues à chacun d'eux. Tout ce que dessus a été justifié par la représentation des quittances dudit synode de Pouzauges.

Le droit de convoquer le prochain synode de la province a été donné à cette église, suivant l'ordre, par l'arrêté du synode de Pouzauges.

On a cejourd'huy publié la Ste Cène de notre Seigneur en cette église à d'aujourd'hui en quinze jours pour la 1ère action, et en 3 semaines pour la seconde.

A. Gilbert, pasteur de l'église de Melle.
Colin, ancien et secrétaire. Patraud, ancien.
H. Bidault. Nau, ancien.
Audou, ancien. Nau, ancien.

Du dimanche 4e mars 1668, après le presche.

Le consistoire, considérant les grands arrérages que l'église doit pour l'entretien du st ministère, a arresté qu'on lira publiquement un billet par lequel tous ceux qui n'ont fait jusqu'à présent leur devoir pour une chose si juste et si nécessaire à notre commune subsistance seront exhortés d'y satisfaire avant Pâques; à faute de quoy on procédera contre eux par toutes les rigueurs de la discipline, même jusqu'à la suspension de la ste Cène, n'estant pas juste que ceux qui refusent de contribuer aux nécessités de l'église ayent part à ses bénéfices.

Il a été arresté que le consistoire s'assemblera en ce lieu pour travailler aux listes le vendredy 23e de ce mois.

Colin, ancien et secrétaire. P. David, ancien.
Nau, ancien.

Du dimanche 22e avril 1668.

La compagnie, considérant le grand besoin qu'a notre temple d'être bien recouvert, a fait marché avec Me Pierre Genest, pour le couvrir tout de nouveau, d'un bout à l'autre, et pour y mettre le ciment nécessaire sur les huit arêtiers et sur le faiteau et partout

où il faudra, enfin pour accommoder parfaitement la couverture, de la main de l'ouvrier seulement, et non des matériaux qui seront fournis par l'église; et on luy doit donner pour cela 12 livres et 10 sols de pot de vin; et outre nous avons aussy conjointement fait marché pour entretenir parfaitement tous les ans la couverture dudit temple, et nous luy devons donner pour cela 30 sols par chacun an, et il doit empescher qu'il n'y ait aucune goutière.

P. DAVID, ancien. BOUTET, ancien.
COLIN, ancien et secrétaire. NAU, ancien.

(13 mai 1668. M. Mitault, pasteur de Chefboutonne, fait le prêche.)

Du dimanche 26 *mai* 1668.

Aujourd'huy M. de Médicis, pasteur de l'église réformée de St Maixent, a fait le presche ce matin en cette église, et au soir les prières publiques.

On a mis entre les mains dudit sieur de Médicis 23 livres 10 sols, à quoy se monte une année de notre contribution pour l'académie, pour être ladite somme employée pour les frais des députés et au soulagement des pasteurs et anciens de cette province emprisonnés. M. Gilbert en a la quittance.

P. DAVID. NAU, ancien.
COLIN, ancien et secrétaire. BOUTET, ancien.

Du dimanche 3 *juin* 1668.

Dieu nous ayant fait la grâce de rétablir M. Gilbert en sa première santé, il a aujourd'hui fait le presche au matin et les prières publiques au soir, auquel temps la compagnie ayant été advertie de l'ordre étably par les dernières ordonnances de Sa Majesté, pour l'enregistrement des baptêmes, mariages et sépultures, il a été arrêté qu'il seroit ponctuellement exécuté et que désormais on tiendroit un seul registre où le tout seroit inséré avec toutes les circonstances.

A. GILBERT, pasteur. NAU, ancien.
P. DAVID, ancien.

Du dimanche 24 juin 1668.

La compagnie, considérant divers manquements qui se rencontrent en la charpente de notre temple et qui menacent ruine, a fait marché avec Jacques Bouquet, charpentier, pour y faire ce qui sera nécessaire, et on lui doit donner douze sous par jour sans dépens, et charge a été donnée aux frères Bidaut et Audou d'acheter le bois dont on aura besoin pour cela.

A. GILBERT, pasteur de l'église de Melle.
COLIN, ancien et secrétaire. NAU, ancien.
DAVID, ancien.

Du dimanche 15e jour de juillet 1668, après le presche.

La compagnie, ayant considéré exactement les défauts de la charpente de notre temple et jugé qu'il est très à propos d'y mettre une bonne fois la main pour la mettre en état convenable, et que par conséquent on sera engagé à beaucoup plus et de réparations et de dépenses qu'on n'avoit cru d'abord, a été d'avis que pour ne se pas charger toute seule d'une affaire de cette importance, on assemblera dimanche prochain, à l'issue du presche, les chefs de famille de cette église, pour avoir leurs avis sur le tout et estre autorisés de leur consentement.

COLIN, ancien et secrétaire.

Du dimanche 22 juillet 1668, après le presche.

Les chefs de famille de cette église, assemblés avec le consistoire pour aviser aux réparations de notre temple et principalement de sa charpente et couverture, ont approuvé ce qui a été déjà fait par le consistoire et jugé qu'il est très-nécessaire de faire travailler aux dites réparations, et pour faire un fonds suffisant pour acheter les matériaux et payer les ouvriers, il a été arresté que tous les particuliers chefs de famille de cette église contribueront une année du ministère, et pour recevoir ces deniers on a nommé M. de Châteauneuf Colin, et pour contrôler et en tenir un contrôle M. de la Pichonnerie Nau, qui s'en sont chargés. On a aussy nommé Mrs de la Mouline, Gilbert et de la Bironnerie Nau pour aller dans les maisons avec les anciens pour faire cette collecte, afin que les choses se fassent avec plus d'ordre et que chacun se mette dans

son devoir; que s'il s'en trouve quelqu'un qui y manquât et devint réfractaire, il a été résolu qu'il sera poursuivi par la rigueur de la discipline, et que chaque ancien de la compagnie prendra pareillement un chef de famille de son quartier pour s'autoriser dans ladite collecte.

A. GILBERT, pasteur.
COLIN, ancien et secrétaire.
NAU, ancien.
NAU.
NOURRY.
BOUTET, ancien.
GILBERT.
SOMMAIN DE CLAIRVILLE.
JOUSSET.

Du dimanche 29e *juillet* 1668, *après le presche.*

La compagnie, ayant eu avis que les voleurs qui ont pillé notre temple, pris, bruslé et emporté les papiers, aiguière, escuelles et autres choses de l'église qui étoient dans l'armoire de la chaire de notre temple, sont pris par le prévost de Civray qui a été déclaré compétent, a arresté que cette église contribuera la somme de 15 livres pour aider à faire ces poursuites contre les voleurs, et que ces 15 livres seront envoyées à Civray.

A. GILBERT, pasteur de l'église de Melle.
COLIN, ancien et secrétaire.
BOUTET, ancien.
NAU, ancien.
AUDOU, ancien.

Du dimanche 30e *de septembre* 1668.

. . . .

Mrs de la Pichonnerie et de Châteauneuf Colin, ayant rapporté à cette compagnie que, suivant l'arresté de l'assemblée qui fut faite il y a quelque temps au consistoire et des chefs de famille de cette église, ils ont esté dans les maisons de cette ville, savoir: ledit frère de la Pichonnerie avec M. de la Mouline Gilbert, et le frère de Châteauneuf avec M. de la Bironnerie Nau, pour faire la collecte qui fut ordonnée pour les réparations de notre temple; mais que grand nombre de personnes n'ont pas encore payé ce qu'ils avoient promis.

Le consistoire, remerciant nos frères de la peine qu'ils ont prise, a arresté qu'outre le billet qui ce matin a esté leu en chaire, les mêmes personnes qui ont déjà été nommées iront de nouveau

dans les maisons pour tirer le payement de ceux qui n'ont pas encore donné, afin que personne ne demeure exempt d'une contribution si légitime.

A. GILBERT, pasteur de la dite église de Melle.
COLIN, ancien et secrétaire. NAU, ancien.

Du dimanche 21e *d'octobre* 1668.

. . . .

La compagnie voyant la grande confusion qui se met en cette église par les grands arrérages des deniers du ministère, a arresté pour y donner ordre que chaque ancien tirera et fournira ensuite au consistoire un mémoire exact de tous ceux qui ne font pas leur devoir pour un si saint devoir, et de ce qu'ils restent depuis la réformation des listes faites par M[rs] les commissaires du synode l'an 1660, en février, afin qu'on procède selon la discipline contre les ingrats et réfractaires. La compagnie ayant aussi remarqué que ce désordre vient en partie de ce que plusieurs surprennent des marreaux aux cènes et s'exemptent ainsy de ce qu'ils doivent pour le s[t] ministère, a arresté qu'à l'avenir on lira publiquement un billet en chaire les deux dimanches qui précéderont les cènes, par lequel tous seront exhortés de prendre des marreaux chacun de leur ancien, et de payer incessamment leurs arrérages avec défense aux anciens de donner des marreaux qu'à ceux de leur quartier le tout sur les peines portées par la discipline.

A. GILBERT, pasteur. NAU, ancien.
COLIN, ancien et secrétaire.

Du dimanche 4[e] *jour de novembre* 1668.

. . . .

Sur ce qui a esté représenté au consistoire par le sieur de Châteauneuf Colin que depuis plusieurs années divers anciens de cette église sont sortis de ces saintes charges, les uns par leurs changements de domicile, les autres par leur démission volontaire, et plusieurs aussy par la mort, sans que ni les uns ni les autres, ni personne pour eux, ayent rendu compte des deniers qu'ils ont receus et administrés durant leur dit employ, la compagnie a arresté qu'on y prendra garde de plus près à l'avenir pour empescher un

si grand abus ; et cependant, pour remédier au passé, ordonne que les héritiers de feu Daniel Magnin, ceux de feu Samuel Barillot et ceux de feu Broussard seront cités en cette compagnie pour rapporter les listes et mémoires desdits anciens décédés et rendront compte pour eux ; que semblablement Georges Barillot, des Maisons neuves, Chauvet du quartier de l'Orbrie, et Bonnaud arpenteur, qui ont été cy devant anciens, en cette église, y apporteront leurs listes, roles, mises et mémoires de ce qu'ils ont receu et mis durant leur administration, afin que par ce moyen toutes choses se fassent avec un bon ordre.

A. Gilbert, pasteur de ladite église de Melle.
Colin, ancien et secrétaire.

Aujourd'huy XI[e] jour de novembre 1668, le consistoire ayant esté assemblé extraordinairement avant le presche, M. Gilbert pasteur de cette église ayant représenté un certain acte sans forme et contraire à nos libertés et aux édits de nos Rois, par lequel M. Mathieu Normand, curé de S[t] Hilaire de cette ville, s'oppose au mariage d'entre Louis Blanc du Clouzy (1) et Anne Robert, la compagnie a esté unaniment d'avis de passer outre audit mariage.

A. Gilbert, pasteur de ladite église de Melle.

Du dimanche 2[e] jour de décembre 1668, après les prières publiques, le consistoire étant deüement assemblé ;

Sur ce qui a esté représenté par M. de Châteauneuf-Colin que tous les deniers qu'il a receus pour les réparations du temple avoient esté entièrement employé, tant pour les matériaux que pour le payement des ouvriers, ainsy qu'il est porté cy dessus, tellement qu'après avoir payé depuis au sieur Latour Nourry 15 livres 15 sous pour les clous qu'il a fournis, et au frère Samuel Nocquet seulement 28 livres 2 sous sur les 41 livres qui luy sont deus, ainsy que ledit Colin a fait apparoir par leurs quittances, il se trouve hors d'état de payer ce qu'on reste tant au dit Nocquet qu'à la veuve de M. Gilbert qui demande son payement ; la compagnie approuvant tout ce qu'a fait ledit Colin, a arresté qu'on liroit un billet en chaire le dimanche 16[e] de ce mois, pour exhorter tous ceux qui

(1) Commune de Lezay.

n'ont pas encore fourni les contributions pour lesdites réparations d'y satisfaire incessamment à peine d'estre privés de la s^te^ Cène, n'estant pas juste que ceux qui refusent de contribuer aux charges de l'église ayent part à ses bénéfices; et cependant enjoint à tous les anciens de la compagnie de recueillir les contributions avec soin chacun dans son quartier, afin qu'on se trouve en état de payer ceux à qui l'on doit.

A. Gilbert, pasteur, Colin, ancien et secrétaire.

Du dimanche au soir; 10e de décembre 1668, après les prières publiques; le consistoire estant deüement assemblé;

A comparu Hélène Gautier, demeurant à la Crenenière, laquelle nous ayant témoigné qu'après avoir esté assez malheureuse pour naître et avoir esté nourrie dans l'église romaine, Dieu luy ayant mis au cœur de fréquenter nos saintes assemblées, ce qu'elle fait depuis un temps fort considérable, elle y auroit receu tant d'édification et pris un si grand goût de la parole de Dieu qu'elle a ouy lire et prescher, qu'elle ne vouloit plus différer d'abandonner la religion romaine pour entrer en notre communion; qu'elle estoit présente pour cela. Sur quoy la compagnie, louant les bons mouvements de ladite Gautier, et après luy avoir encore donné les enseignements et les exhortations qu'on a jugé à propos, a receu ladite Gautier selon son désir, en faisant dimanche prochain publique profession de sa foy, à quoy elle a esté renvoyée; et a déclaré ne savoir signer, de ce faire interpellée.

Colin, ancien et secrétaire. A. Gilbert, pasteur.

Du dimanche 16e de décembre 1668, après le presche, Hélène Gautier, qui avoit cy devant comparu au consistoire, a abjuré publiquement la religion romaine et promis de vivre et de mourir en la communion de nos églises.

Aujourd'huy 2e jour de juin 1669, après le presche, les chefs de famille estant deüement assemblés avec le consistoire pour aviser aux affaires importantes de l'église et pour trouver et faire un fonds pour acquitter les sommes de deniers dont on se trouve redevable envers M. Malleray depuis si longtemps, comme aussy

pour subvenir aux dépenses qu'il convient faire pour la subsistance de nos pauvres frères prisonniers pour l'évangile dans les prisons de Poitiers et de Fontenay et pour les frais des députations; il a esté unanimement arresté que chacun contribuera le double de ce qu'il a accoutumé de fournir pour l'entretenement du s[t] ministère, et pour faire la collecte dans cette ville et faubourgs ont esté nommés à la pluralité des voix : M[rs] Boutet et Colin, anciens, et M[rs] de la Ferrandrie et de la Bironnerie, chefs de famille, et M. Levesque pour faire la recette desdits deniers; et pour faire la collecte à la campagne qu'elle se fera par chaque ancien dans son quartier, assisté d'un chef de famille de la ville; et ont tous promis de se soumettre à cet ordre. Lesquels deniers amassés sur ledit role seront uniquement employés à l'acquittement de ladite dette de M. de Malleray; et à l'égard des dépenses des prisonniers et députés, la compagnie, ne jugeant pas qu'on puisse faire tant de collectes à la fois, a remis au consistoire d'y pourvoir selon sa prudence; et où il se trouveroit quelque réfractaire à l'ordre précédemment établi, il a esté arresté, la compagnie a autorisé et autorise dès à présent le consistoire pour procéder soit par les voyes de la justice civile, soit par les rigueurs de la discipline.

A. Gilbert, pasteur de l'église de Melle.

Nau, ancien.
Colin, ancien et secrétaire.
Gilbert.
Dupuy.
Briollaud.
Texier.
Chardellon.
Rivet.
Drocourt.
Imelin, lecteur de ladite église.

H. Bidault, ancien.
Levesque.
Louis Prévost.
Boutet, ancien.
Nau, ancien.
Audou, ancien.
Nourry.
Nau, ancien.
P. Brun, ancien.

MÉLANGES

COMPLAINTE

SUR LA MORT DE M. DEZUBAC [MATHIEU MAJAL], MINISTRE DU SAINT ÉVANGILE EN LA PROVINCE DU VIVARAIS, EXÉCUTÉ A MONTPELLIER LE 2 FÉVRIER 1746.

Le martyrologe du Désert n'a pas de plus touchante figure que celle du jeune proposant Mathieu Majal, dit Desubas, supplicié à vingt-six ans pour avoir contrevenu aux édits qui proscrivaient le culte réformé sous le régime des Châteauroux et des Pompadour. Sa mort émut vivement l'imagination populaire, et donna lieu à plusieurs complaintes qui ne sont point effacées de la mémoire des protestants du Vivarais. Nous reproduisons de ces morceaux le plus étendu, formant un petit poëme en soixante-cinq stances, d'après deux copies appartenant, l'une à M. Ch. Frossard, l'autre à la Bibliothèque du protestantisme français. (Recueil Auzières.)

Ce même recueil contient deux autres fragments sur le même sujet, qui ne sont point indignes d'attention. Le premier, en dix-huit strophes, conduit Desubas à Montpellier; le second, qui n'en a que huit, nous fait assister à son supplice. C'est l'allégresse du martyre qui respire dans ces divers morceaux. Le jeune confesseur semble courir au gibet, devenu l'instrument de son triomphe. On se rappelle le vers de Corneille : *Où le conduisez-vous? — A la mort. — A la gloire !*

1

Chers protestants de France,
Venus pour écouter
La sévère sentence
Qu'on vient de prononcer
Contre un de nos chers frères,
Dit Monsieur Dezubac,
Qu'une main meurtrière
Vendit à des soldats.

2

Pourrions-nous vous dépeindre
Ce tableau plein d'horreur,
Sans pouvoir nous contraindre
A des torrents de pleurs?

Hélas ! poussons nos plaintes,
Levons nos yeux aux cieux ;
Que nos tristes complaintes
L'on entende en tous lieux.

3

Chère Eglise affligée,
Abreuvée de fiel,
Que ta voix élevée
Monte jusques au ciel ;
Demande par tes larmes
A ce Dieu plein d'amour
Qu'il t'aide en tes alarmes
Par son divin secours.

4

Qu'il prenne ta défense
Contre tes ennemis,
Et réduise à silence
Tous ses fiers antechrist.
Qu'il apaise l'orage
Par sa compassion
De l'implacable rage
De la persécution.

5

Retournons donc, chers frères,
Retournons à Zubac,
Ce pasteur débonnaire
Qui pour son Dieu combat.
Poursuivons-en la trace
De ce grand serviteur ;
Dieu nous fasse la grâce
D'imiter son ardeur !

6

Commençons son histoire,
Immortalisons-la ;
Au temple de mémoire,
Tant que monde sera,
On louera le zèle
De ce digne pasteur,
Et son amour fidèle
Pour son divin Sauveur.

7

Zubac notre cher frère
Portait en Vivarais
Son très-saint ministère
A des persécutés.
D'une ardeur exemplaire,
Il traçait à leurs yeux
Le chemin salutaire
Qui nous conduit aux cieux.

8

C'est là que les prières
De ce pasteur pieux,
Comme nues légères,
Montaient jusques aux cieux,
Pour fléchir la colère
Et arrêter les coups
De notre divin Père
Irrité contre nous.

9

Dans cette circonstance,
Dans ce jour bienheureux,
Chacun en assurance
Suivait le roi des cieux.
Les divines louanges,
Du grand Dieu, roi des rois,
Comme les chœurs des anges
Nous chantions à haute voix.

10

Mais par le noir caprice
D'un perfide Judas,
Surpassant en malice
Les plus fins scélérats,
Notre bonheur suprême
Fut changé en douleur,
Par son stratagème
Impie et plein d'horreur.

11

Ce monstre abominable,
Vomi par les enfers,

Possédé par le diable,
Cet insigne pervers,
Animé d'un faux zèle,
Livra notre Zubac
A la main criminelle
Du furieux soldat.

12

Ce martyr plein de zèle
Fut pris dans la maison
D'un protestant fidèle
Plein de dévotion,
Lorsque d'un grand courage
Il partait de ces lieux
Pour aller rendre hommage
Et prier le grand Dieu.

13

Il allait vers ses frères
Qui étaient assemblés,
Lorsque ces janissaires
Comme durs acharnés,
Courent sus et blessèrent
Notre martyr au corps ;
Sanglant le relevèrent
Réduit presque à la mort.

14

Ces meurtriers pleins de rage,
Ces monstres inhumains,
Avec de grands cordages
Lui lient pieds et mains,
Et sans tant d'hyperboles
L'on commence à partir,
Lui disant ces paroles :
Monsieur, il faut mourir.

15

Zubac notre cher frère
Entendant ces raisons,
Dit d'un air débonnaire,
Digne d'admiration :
Si Dieu veut que je meure
Et s'il l'a ordonné,

J'embrasse sans murmure
Sa sainte volonté.

16

Mon Sauveur et mon Père,
Si dans ces tristes lieux
Je souffre pour ta gloire
Des tourments rigoureux ;
J'espère que ta grâce
Après mes maux finis
M'accordera la place
Dans ton saint paradis.

17

Si je suis au Calvaire,
Mon divin Rédempteur,
Ta grâce, ô divin Père,
Me rendra le vainqueur ;
Sur Satan et le monde
Mon cœur triomphera,
Car qui sur tói se fonde
Jamais ne périra.

18

En toi je me console,
Mon divin protecteur,
C'est ta ferme parole
Qui calme ma douleur ;
Mon cœur vers toi soupire,
Brûlant d'un saint amour,
Et mon âme désire
Ton glorieux séjour.

19

Ce pasteur vénérable
Ayant fini ces mots,
Ces monstres exécrables
Se mirent aussitôt
En marche tout de suite
Pour conduire à Tournon
Cet homme de mérite
Dans l'affreuse prison.

20

Cependant les nouvelles
Vinrent de tous côtés
Le porter aux fidèles
Qui étaient assemblés ;
Chacun est aux alarmes,
Tout est dans la terreur,
Chacun verse des larmes
Sur son digne pasteur.

21

Chacun court au plus vite
Pour aller enlever
Cet homme de mérite
A ces tisons d'enfer.
L'on vient, tout s'entrechoque ;
Le ton change d'abord
En des coups réciproques,
Hélas ! quel triste sort !

22

Le fer, le feu, la flamme,
Volent de tous côtés,
De la cruelle flamme
Plusieurs sont transpercés.
La terre est détrempée
Du ruisseau de leur sang,
Et la place jonchée
De morts ou de mourants.

23

C'est en vain qu'on s'anime,
Qu'on choque, qu'on combat,
Pour avoir la victime
De la main du soldat.
Cette troupe fidèle
Vit avecque douleur
Dans une citadelle
Renfermer son pasteur.

24

Ce malheur si sinistre
Vole de tous côtés

Qu'on a pris un ministre
Dedans le Vivarais.
Mille voix trop fidèles
Viennent incontinent
Annoncer la nouvelle
A Monsieur l'intendant.

25

Monsieur de Ladevèse
Ayant reçu l'exprès,
Monte dedans sa chaise,
Part pour le Vivarais,
Sous une bonne escorte
D'un ou deux bataillons,
Et se rend de la sorte
Dans le lieu de Tournon.

26

Tout est dans les alarmes
En voyant ce seigneur,
Tout craint le sort des armes,
Des soldats en fureur.
Plusieurs dans la campagne
Cherchent à se cacher,
D'autres par les montagnes
Cherchent à s'évader.

27

Hélas! quelle misère,
Quelle désolation!
Assiste, ô divin Père,
Par ta compassion,
Ces pauvres créatures
Qui meurent chaque jour,
Faute de nourriture
Ou faute de secours.

28

Sois, grand Dieu, leur asile
Car c'est pour ton saint nom,
Pour ton saint Evangile
Qu'ils sont dans l'affliction;
Nourris-les de ta grâce,
Soutiens-les par ton bras,

Tourne sur eux ta face
Dans leurs rudes combats.

29

Après avoir ces grâces
Demandé au Seigneur,
Tournons soudain la face
Vers notre bon pasteur,
Allons le voir encore
Dans son affreux cachot,
Qui supplie et implore
Le secours du Très-Haut.

30

Mais avant moins d'une heure
Ce seigneur fit venir
De la prison obscure
Notre illustre martyr.
Etant en sa présence
En ces mots lui parla :
Monsieur, en conscience
N'êtes-vous pas Zubac?

31

N'êtes-vous pas ministre
Ou bien prédicateur ?
De ce cas si sinistre
N'êtes-vous pas l'auteur?
Pouvez-vous en conscience
Sans nul ordre du roi,
Enseigner dans la France
Ou prêcher votre loi ?

32

Notre glorieux prince
A proscrit pour jamais
De toutes ses provinces
La loi des réformés.
Pourquoi faire violence ?
Monsieur, vous avez tort,
Car selon l'ordonnance
Vous méritez la mort.

33

Zubac avec constance
Répond à ce seigneur :
Si j'ai prêché en France
La loi de mon Sauveur,
Les apôtres en Judée,
En Galilée épars,
Prêchaient dans ces contrées
En dépit de César.

34

L'on n'est jamais rebelle
Quand on fait en tous lieux
D'un cœur brûlant de zèle
La volonté de Dieu.
Peut-on dans ces provinces,
Dites-moi, monseigneur,
Pour obéir au prince
Délaisser le Sauveur?

35

Si par les ordonnances
J'ai mérité la mort
Que la toute-puissance
Décide de mon sort.
C'est à ce divin Père
Que j'élève mon cœur ;
En lui mon âme espère
D'une constante ardeur.

36

Aucun ne peut me nuire
Dans son pouvoir divin.
Tout est sous son empire,
Mes jours sont en sa main.
Sans faire résistance
Je suis prêt à partir ;
Prononcez ma sentence ;
Je suis prêt à mourir.

(La fin au prochain numéro.)

BIBLIOGRAPHIE

Documents inédits pour servir à l'histoire de la Réforme et de la Ligue, par JEAN LOUTCHITZKI. Kiew-Paris, 1875. 1 vol. in-8 de 352 p.

M. Tamisey de Larroque dans le *Polybiblion* de décembre 1873, en faisant ressortir l'importance des lettres de Villars, Damville, Biron et Montpensier publiées dans le *Bulletin*, remerciait M. Loutchitzki d'avoir rendu à la France une portion de ce qui lui a été enlevé à la fin du siècle dernier; il le priait de « nous dédommager plus amplement encore des pertes subies alors par la Bibliothèque de la rue Richelieu. » Le volume que nous annonçons est une première réponse à ce vœu; mais pour le composer, M. Loutchitzki ne s'est pas contenté de ses recherches à St-Pétersbourg. C'est aussi dans les divers fonds de la Bibliothèque nationale de Paris, et surtout c'est dans nos archives départementales qu'il en a recueilli les éléments.

Il nous donnait là une leçon dont nous devrions profiter. Les historiens français négligent trop ces ressources locales que notre savant collaborateur russe n'a pas hésité à venir explorer, dans le désir d'appuyer sur des matériaux originaux et positifs son *Histoire de la Réaction féodale en France, au XVI*^e^ *et au XVII*^e^ *siècle.*

Le premier volume de cette curieuse étude a été analysé dans le *Bulletin* par M. Loutchitzki lui-même (vol. XXI, p. 574). Il s'arrêtait après la paix de Monsieur, 6 mai 1576, au cinquième édit de pacification, obtenu par l'union des politiques avec les réformés et qui accordait à ceux-ci de sérieux avantages. Mais déjà de toutes parts s'organisait « la sainte Ligue : » la lutte entrait dans une phase nouvelle. C'est à la formation de la Ligue, à ses premiers progrès, à ses causes et à ses éléments qu'il a consacré le commencement du second volume, actuellement sous presse et dont il publie à part, et d'avance, les nombreuses pièces justificatives. C'est rendre un véritable service aux travailleurs français qui peuvent se procurer ainsi les documents, quelquefois difficiles à consulter dans un ouvrage en langue étrangère.

Le recueil s'ouvre par deux pièces sur le Dauphiné : *La séance du conseil de la ville de Grenoble,* 28 mars 1574. — *La requête présentée au Roy par le Tiers-Estat de la province,* mai 1575, avec réponses

marginales (archives de l'Isère). L'*Association faicte entre les manants et habitans de la ville et viguerie de Thoulouse,* et les *Extraits des délibérations du conseil de la ville,* 1576 (archives de la ville de T.) font assister aux débuts de la Ligue en Languedoc, tandis que des actes du même genre, empruntés à la Bibliothèque nationale, en montrent la création en Bourbonnais, 22 janvier 1577, en Bourgogne et en Champagne, 22 mars.

C'est le moment où le maréchal de Damville s'efforce encore de prêcher la conciliation. Il y a une grande élévation de langage qui n'exclut pas la force du raisonnement, dans l'*Exposition faicte au Roy par ung gentilhomme envoyé vers S. M. de la part de M. le Mar. Damville* (pièce X) et dans l'*Instruction du Mareschal au Sr. Doignon envoyé vers le dit sieur Mar.*, fév. 1577 (XI).

La position de Damville était des plus délicates. D'une part les catholiques ardents l'accusaient de s'opposer « au saint et bon désir qu'a Sa Maj. d'establir la seulle religion catholique en son royaume » — et il proteste « qu'il a autant désir en l'augmentation de sa religion que homme du monde et qu'il aprouve et loue infiniment celle de sa d. Maj., mais il luy penseroit estre traistre et desloyal à sa patrie si ne la supplioit avant que de desesperer les affaires et à present quelles sont encore en termes tollerables, considerer tous les raisons qui se peuvent mettre en lumière... Il voit bien que le désir de S. M. est bon et sainct, mais il connoist que le chemin qu'on prend pour l'effectuer n'est propre, car puisque avec les forces passées on n'a pu faire ce qu'on désigne à présent, il a à croire que ceste diversité de relligion touche à Dieu et luy seul s'est retenu le conseil d'icelle... Il supplye S. M. de se mettre devant les yeux le passé et sur iceluy faire jugement de l'avenir, et suivant ce représenter que la force de la relligion a une grande puissance dans le cœur de ceux qui la soutiennent... » Il faudrait tout citer, ainsi que les considérants de la pièce X où nous relèverons seulement ces lignes : « D'advanture ils ignorent la force de ceulx de la dite religion : ils se peuvent asseurer d'avoir affaire à princes et seigneurs bien confederez et cinq cens mil familles desclarées ouvertement et aultres cinq cens mil couvertes... »

D'autre part Damville ne tardait pas à encourir les soupçons des protestants, et après avoir reçu *les premiers articles présentez par ceux de la religion sur la réunion avec M. le Mareschal* (XIII), exposés déjà dans *les raisons de ceulx de la religion pour rompre l'union avec M. le Mareschal* (XII), il leur répondait par le *Discours sur la rupture de l'Union,* 1577 (XIV). Dans cette grave occur-

rence Henri de Navarre prend encore parti pour le maréchal : *Instruction*, etc. (XV). Signalons ici l'*Extrait des actes de l'assemblée d'Anduze*, 1579 (XVI), qui nous révèle la haute importance politique de cette réunion dont le *Bulletin* publiera plus tard les actes *in extenso*.

La courte guerre de 1577 est représentée par l'*Accord entre le prince de Condé et ceulx de la Rochelle*, 6 juin (XVII), et la paix qui la suivit par la *Lettre du prince de Condé* au Roy, La Rochelle, 4 janvier 1578 (XVIII. Bibl. de St-Pétersbourg).

Les pièces XIX, XX, XXIV à XXX sont destinées par M. Loutchitzki à montrer les luttes intestines des partis et l'influence de l'élément social et politique dans ces luttes. Citons les *Extraits du journal de Lesdiguières*; la *Négociation pour l'exécution de la paix par les députez de ceux de la religion de Dauphiné*, 1581 ; les *Résolutions prises par ceux de la religion du Dauphiné assemblez à Bourdeaulx, le 21 juin et 19 juillet*; les *Propositions de Lesdiguières* et la *Réponse de Lesdiguières aux instructions du Duc de Mayenne*, Gap, 19 juillet 1581.

Les difficultés intérieures du parti protestant se trahissent dans les curieux *Extraits du registre des délibérations du conseil de la ville de Montauban*, 1581 à 1586 (XXXV), ainsi que dans le *Procès-verbal sur les propositions faites par M. de Chastillon, gouv. pour le Roy de Navarre aux consuls et corps de ville de Millau avec les réponses et résolutions de part et d'autre*, 18-28 nov. 1586; les *Articles présentés par les consuls de Millau aux Estats de Rouergue*, la *Délibération de la ville de Millau sur la démolition de la citadelle par quelques séditieux*, et les *Faits sur lesquels les consuls de Millau requièrent qu'il soit enquis* (XXXVI à XXXXIX).

Les paragraphes XXXI à XXXIV renferment des lettres de Condé, de Montmorency, de Joyeuse et de Montpensier tirées des manuscrits de la Bibl. Impériale de St-Pétersbourg. Les analyser n'en ferait qu'imparfaitement sentir la valeur historique. Nous nous bornerons presque exclusivement à en indiquer les dates et les destinataires.

Lettres du prince de Condé, toutes datées de Saint-Jean d'Angely. — 1. Au Roi, 12 janvier 1581. — 2. A M. de Villeroy, 12 janvier 1584. — 3. Au Roi, 1584. — 4. Sans date ni direction, paraphe curieux. — 5. Au Roi, 24 avril 1585 : « ... Le plus qu'il m'a esté possible, j'ay tenu la main jusques à maintenant au repos et tranquillité des sujets de V. M. en ce quartier, et la meilleure part, grâces à Dieu, y continue. Toutefois nostre patience ne peult tant

faire de gaing sur les impatiens de la paix qu'à l'oppression et grand dommage de vos paysibles sujetz tant d'une que d'autres relligions ils ne facent courses, exactions, etc... » — 6. Au Roi, 6 mai 1685.

Lettres de Louis de Montmorency : 1. A la Reine-Mère, Belpech, 8 nov. 1579. — 2. Au Roi, Pézenas, 12 juin 1580 : « ... Je suis infiniment marry que le subject de mes lettres ne correspont au désir de V. M. et que je ne vous puisse promectre ung bon acheminement à l'exécution de ce que je congnois estre de Votre intention au bien et la paix. Mais tant plus on pense s'en aprocher ou trouver le chemin pour s'y rendre, tant plus on s'en veoit eslongné et hors de moien d'y parvenir... » — 3. Au Roi. — 4. Au Roi, Pézenas, 26 juillet 1580. — 5. Au Roi, Agde, 3 juin 1581. — 6. Au Roi, Pézenas, 20 août 1585, lettres longues et remplies de détails stratégiques et diplomatiques.

Lettres de Joyeuse : — 1. A la Reine-Mère, Cours, 28 oct. 1579, sur les négociations en Dauphiné. — 2. A la Reine-Mère, Avignon, 6 nov. 1579 : « ... Il n'y a jour que l'on naye nouvelles de quelque entreprise par ceulx de la relligion sur quelque ville au préjudice de la paix, et à mesure que d'ung costé nous les avons sortis de quelque place, dès l'heure nous entendons qu'ilz en ont repris autant en quelque autre lieu... » — 3. A la Reine-Mère, Cours, 26 nov. 1579 : « ... Je n'ay point bougé depuis des environs du Saint-Esprit, où j'ay bien faict chastier de ces preneurs de villaiges et de fortz pour troubler le peuple, mais, Madame, c'est une si meschante (vermine?) et pullule de telle façon qu'il fault du temps et de la force et de l'industrie pour les arracher du tout... » — 4. A la Reine-Mère, Toulouse, 1580. — 5. Au Roi, même date : « ... Tout le langaige et les lettres du Roy de Navarre ne sont que de paix, d'observation de vos édicts, de rendre les villes et pugnir les infracteurs; ce néantmoins, Sire, l'on n'a jamais veu que pour cela ung seul lieu ayt esté rendu par son commandement... » — 6. A la Reine-Mère, Toulouse, 16 avril 1580. — 7 à 18. Au Roi, 30 mai 1580, Toulouse, 14 juillet 1580, 25 août 1580, Narbonne, 15 janvier, 22 fév., 7 avril, 27 avril, 16 mai, 18 juin 1584, 20 avril 1585, 23 avril 1586, Carcassonne, 1er août 1585 : « ... Sire, vostre edict pour la prohibition de l'exercice de la nouvelle religion a esté publié à Thoulouse avec grand contentement de vos bons subjectz. Il y aura autant de mescontentement comme il se publiera aux siéges des seneschaux de Nysmes et Montpellier, et me doubte qu'il y sera donné de l'empeschement, et que ceulx de la dicte

religion tanteront a ceste heure de faire tous leurs efforts quils pourront pour faire des entreprises et sur vos villes, et sur vos subjectz catholiques. J'en veoy les préparatifs et pour s'opposer et pour se deffendre. Ils n'ont pas faulte d'appuy, comme V. M. sçait assez. M. de Montmorency arriva sur matin à Béziers pour s'aller aboucher avec le Roy de Navarre à Castres, etc... » —19. Au Roi, Carcassonne, 25 sept. 1585.

Lettres de Montpensier : Au Roi, Poitiers, 7 mars et 24 mai 1585.

Les *Extraits des registres des délibérations des capitouls,* 1580 (XXIII), 1586-1587 (XL), 1589 (XLV-XLVII), 1590 (L-LI), 1593 (LIV), 1594 (LVI), 1595 (LVIII-LIX), 1596 (LXI), présentent un tableau frappant de l'existence factice, passionnée, fiévreuse dont vécurent pendant près de quinze ans le peuple, le clergé, la bourgeoisie dans l'un des plus ardents foyers de la Ligue. Ce ne sont que mutuelles récriminations, précautions de toutes sortes, armements civiques, délations, visites domiciliaires, prédicateurs même mis en suspicion (1), serments de résistance jusqu'au jour où Toulouse, la ville fanatique par excellence, se résigne enfin à prêter serment à Henri IV que toute la France a depuis longtemps acclamé. — *Acte de prestation, de serment, de fidélité faict au Roy par Mrs. les capitoulz et bourgeois,* 18 mars 1596 (LXII).

Citons encore sur cette époque troublée, les *Extraits des Etats du Languedoc* (XLVIII, LV, LVII et LX). — L'*Union jurée par les habitants de Dijon,* 1589 (XLIII). — Les *Procès-Verbaux des Assemblées du Tiers-Estat du pays de Forez,* à St-Galmiers, Feurs, Monbrison et St-Etienne, 1589 (XLIV, Bibl. de l'Ecole de Médecine de Montpellier), — et les documents empruntés à la Bibliothèque Nationale sur l'*Insurrection de Lyon,* 1593 (LIII). C'est par cinq pièces sur le soulèvement des paysans du Midi, dit des *croquants,*

(1) « Ce jourd'huy est entré dans la grand'chambre de Calmelz, adv. général, qui a dict avoir este adverty, comme le jour d'hier ung frere capuchin, preschant en l'eglize de la Daurade, auroict dict publicquement au grand escandalle de tous les acistans que en ceste cour de Parlement y avoict plus d'heretiques et politiques quen la court de Parlement de Bordeaulx... etc. » 5 nov. 1590.

« ... Comme les capitouls estoient sur le point de partir pour aller au palais, certains nombre de religieux et aultres personnes ecclésiastiques seroient survenus en ce lieu, lesquels leur auroient faict entendre par le capp. du guet qu'ilz désiroient parler à eulx, et sans attendre la responce, seroient entrés en nombre de 20 à 25 ou plus de divers ordres. Le premier desquels estoit le frère Maurel, prédicateur en l'esglize métrop. St. Estienne, qui leur auroict remonstré la ville de Thle. avoir acquis ceste reputation par le passé d'estre l'une des plus catholiques de la chrestieneté et en cette considération avoir servy d'ex. aulx autres villes de ce roy. pour se maintenir et conserver en la Rel. C. A. et R. Et néanmoings le clergé de lad. ville estre adverti que sans attendre la resolution du St. Père sur le faict de l'excommunication on vouldroict passer à la recognoissance d'un roy, ce que led. clergé ne peult ny ne doibt permettre... etc. » 17 déc. 1593.

que se termine le précieux recueil que nous devons à l'érudition et à la persévérance de M. Jean Loutchitzki.

F. Schickler.

Revue historique. Tome 1er. Numéro de janvier à mars 1876.

Nous avons sous les yeux le premier numéro de la Revue fondée par MM. G. Monod et G. Fagniez, avec le concours de savants distingués appartenant à l'Institut et à nos principales écoles. Ce volume s'ouvre par un article très-bien fait de M. Monod, sur le progrès des études historiques depuis le XVIe siècle. Clarté, précision, exactitude, tels sont les mérites distinctifs de ce morceau qui contient beaucoup de choses en peu de pages, mais où de l'excès de l'impartialité résulte parfois une sorte d'injustice à l'égard de notre pays. L'école historique française du XIXe siècle ne nous semble rien avoir à envier à la docte Allemagne pour la profondeur des recherches et l'art de la composition. Les noms de Guizot, Thiers, Mignet, Michelet, Augustin Thierry, Henri Martin, peuvent être opposés sans trop de désavantage aux Ranke, aux Gervinus, aux Mommsen et à leurs émules. La Sorbonne reçoit chaque année des thèses égales pour l'érudition et supérieures par la forme à ce qui se publie en ce genre dans les universités d'outre-Rhin. Avant la création de l'Ecole des hautes études, dont nous sommes loin de contester l'utilité, la critique savante des textes et l'emploi d'une sévère méthode étaient pratiqués, non sans succès, par une légion d'érudits, et même d'écrivains distingués, sortis de l'Ecole normale et de l'Ecole des chartes, et continuant la tradition des grands historiens pour lesquels commence déjà la postérité. Nous sommes heureux de voir la nouvelle Revue ouvrir un champ de plus à ces belles études, sans partager son désintéressement absolu à l'égard du passé, et nous faisons des vœux pour que, sous l'habile direction de M. Monod, elle réalise son programme, offrant un terrain commun à ceux qui, malgré la diversité de leurs vues, « aiment l'histoire pour elle-même, et n'en font pas une arme de combat pour la défense de leurs idées politiques et religieuses. »

Nous espérons n'être pas accusé nous-même d'esprit de parti, si nous signalons quelques lacunes dans le très-savant article de M. Monod. Après quelques mots sur le moyen âge, et ses chroniqueurs parfois si vivants, si colorés, mais étrangers à toute notion

d'art et de critique proprement dite, l'auteur nous montre l'histoire se détachant de la chronique, et trouvant un double appui dans la Renaissance et la Réforme qui ouvrent aux esprits de nouveaux horizons. La France protestante peut revendiquer dans la rénovation des études historiques qui se produit alors, Bongars, Scaliger, Jean de Serres, Hotman, La Popelinière. A côté du grave de Thou, une mention n'était-elle pas due à d'Aubigné, dont l'*Histoire Universelle* offre dans ses inégalités des parties vraiment supérieures? Le moyen âge revit au XVIIe siècle, sans être toujours bien compris, comme l'antiquité grecque et latine dans l'âge précédent. Jésuites, Oratoriens, Jansénistes, Bénédictins, rivalisent d'ardeur dans ces doctes études. La science laïque ne reste point inactive. On s'étonne ici de ne voir pas même nommés des hommes tels que Bayle, Basnage, Beausobre, Lenfant, Rapin-Thoyras... proscrits de la Révocation qui ont su payer leur dette à la France sur la terre d'exil. Seul, le protestant de Beaufort a trouvé grâce aux yeux de M. Monod, pour ses doutes de génie sur les premiers siècles de l'histoire romaine, par lesquels il a devancé Niebuhr.

Après ces regrets librement exprimés, nous pouvons louer sans réserve le nouveau recueil dont les articles très-variés, toujours marqués au coin d'une science de bon aloi, contiennent parfois de piquantes révélations. Tel est celui, dû à la plume de M. Chéruel, qui présente le duc de Saint-Simon sous un aspect inattendu dans ses relations avec le cardinal Dubois, qu'il a jugé si sévèrement dans ses Mémoires. Les confidences épistolaires démentent ici, à quelques égards, les objurgations passionnées de l'historien, qui sera toujours le peintre le plus éloquent, sinon le plus vrai, du grand siècle. Dans un autre ordre d'idées, un jeune savant strasbourgeois, M. Rod. Reuss, s'appuyant sur un ouvrage récemment publié à Berlin, et sur la comparaison de textes fort nombreux, a fait justice d'une grave accusation qui pèse sur la mémoire de Tilly, et restitué l'incendie de Magdebourg à son véritable auteur, le commandant Falkenberg, un Rostopchine suédois du XVIIe siècle. Une conversation inédite de l'empereur Napoléon Ier avec Sismondi n'est pas à dédaigner dans l'histoire des Cent-jours.

Mais nous devons surtout signaler deux morceaux d'un intérêt spécial au point de vue protestant. *Granvelle et le petit empereur de Besançon*, par M. Castan, est un très-curieux épisode de l'histoire municipale dans cette métropole de la Franche-Comté. La Réforme y trouva un champ tout préparé dans l'extrême discrédit où était tombé le clergé catholique, et dans les dispositions favorables du

conseil communal en lutte avec le chapitre. Il ne manqua là qu'un apôtre. Ni le secrétaire d'Etat Lambelin, ni l'astucieux diplomate Gauthiot d'Ancier, ne pouvaient remplacer Farel, et le triomphe de l'habile Granvelle, ministre de Charles-Quint, fut à la fois la ruine du protestantisme naissant et des libertés locales. *Un mémoire inédit de Richelieu,* tiré des *State papers,* ne mérite pas moins l'attention. On y reconnaît sans peine le langage du grand ministre, hésitant entre la guerre contre les huguenots « qui remplira les provinces de désolation, » et la lutte en Allemagne, « qui doit brûler par les deux bouts la maison d'Autriche. » Au mois de juillet 1625, jouait-il un double jeu dans ses avances à Rohan et ses préparatifs contre la Rochelle ? On n'ose l'affirmer, tout en se souvenant du fameux mot : « On me condamne maintenant à Rome comme hérétique ; on m'y canonisera bientôt comme un saint. »

Ces rapides indications sont loin d'épuiser l'intérêt de la Revue, dont le premier numéro a si bien justifié l'attente du public. Nous aurons l'occasion de revenir plus d'une fois au nouveau recueil qui, dans son large cadre, traitera plus d'un sujet intéressant pour notre histoire protestante, et nous serons heureux de glaner, sur les pas de M. G. Monod et de ses collaborateurs, quelques épis d'une riche moisson. J. B.

CORRESPONDANCE

L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE TOURS

Monsieur le Rédacteur,

Je viens vous signaler l'existence d'un certain nombre de documents, plus ou moins importants, relatifs à l'histoire de l'Eglise réformée de Tours. Ils sont réunis soit à la bibliothèque publique, soit à la mairie, aux archives de la ville (1). Je vais vous les indiquer dans l'ordre chronologique :

Voici d'abord une copie de l'édit de François Ier contre les luthériens (1534) et que j'ai trouvée dans les archives de la mairie. La présence de

(1) Il va sans dire que toutes les pièces provenant des archives de la mairie sont *manuscrites.*

cette pièce dans les papiers de l'hôtel de ville semble indiquer que les idées nouvelles s'étaient déjà répandues à cette date en Touraine.

A la date de 1549, je découvre un autre document, qui parle des « progrès des luthériens » et expose « le mode de procédure employé contre eux. » En 1560, les évêques sont chargés par le roi « de la connaissance du crime d'hérésie, exclusivement aux autres tribunaux. »

Enfin voici une ordonnance de 1561 aux termes de laquelle le libre exercice de la religion réformée n'est autorisé qu'à Langeais pour toute la Touraine. Telles sont les premières traces de l'existence du protestantisme en Touraine.

Transportons-nous à la bibliothèque de la ville, nous y voyons deux exemplaires bien conservés d'une gravure qui a fait partie d'un recueil dont voici le titre : Jean Tortorel et Jacques Perrissin, 1er volume (le deuxième n'a jamais paru) contenant quarante *tableaux ou histoires diverses qui sont mémorables touchant les guerres, massacres et tronbles advenus en France en ces dernières années, le tout recueilli selon les tesmoignages de ceux qui y ont esté en personne et qui les ont vus, lesquels sont pourtraits à la vérité* (1). Cet album est extrêmement rare. Il s'en est vendu dernièrement un exemplaire 1,200 francs à Orléans. La gravure de Tours, qui porte le nº 14, est signalée comme une des plus difficiles à trouver. Elle est intitulée :

Le Massacre fait à Tours

Par la populace, au mois de juillet 1562.

Des lettres placées sur les maisons et les monuments correspondent à une légende imprimée au bas du tableau et dont voici le texte :

A. La ville de Tours.

B. Le pont de la dite ville ius duquel plusieurs de la religion furent gettez en la riuière par la populace.

G. Fauxbourg de la Riche où plusieurs furent massacrés de diuerses sortes.

D. Une église au fauxbourg de la Riche, où furent mis en prison enuiron de 200 personnes lesquelles furent deux ou trois jours là dedans sans boyre ne manger.

E. Le président du roi de la dite ville nommé Bourgeau est despouillé et puys pendu par dessous les bras à un arbre, auquel on ouure la poytrine et luy arrache on le cœur, et les boyaux gettez en terre, dedans lesquels plusieurs pensèrent trouuer des escus, car aucuns auoyent semé un bruit qu'il auoyt auallé une partye de son trésor.

F. Une femme estant getté en la riuière se cuydant sauver en un batteau, on luy coupe les mains.

(1) Voir pour de plus amples détails le *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, de Brunet, Firmin-Didot, 1864, t. V, au mot *Tortorel*.

G. Un grauier près de la riuière là où plusieurs corps morts furent gettés par l'eau, et puys mengés des chiens et oyseaux.

H. Un enfant tenu par un soldat qui crie a un escu le huguenot et un autre soldat le tue d'une harquebuse.

I. Une femme despouillée toute nue et puys tuée.

K. Une femme enceinte enfante son enfant estant getté en l'eau et l'enfant auant que mourir lèue un bras vers le ciel.

L. Le bort de la riuière où plusieurs furent massacrés.

Je possède une contre-épreuve de cette gravure qui paraît aussi fort ancienne. Je ne saurais dire exactement à quelle époque elle a été faite. Le *Manuel du libraire et de l'amateur de livres* n'en parle pas.

En 1564, les protestants demandent qu'on leur assigne un emplacement pour leur cimetière. Ce cimetière devait être hors de la ville ; mais les catholiques habitant les divers faubourgs s'opposaient tous à ce qu'il fût établi dans leur voisinage. Contraints par la nécessité, les protestants choisissent eux-mêmes *les Buttes près de la Magdelaine*. On dresse contre eux un procès-verbal dont le manuscrit original est aux archives de la ville et date du 9 août 1564. Je n'ai point trouvé de pièces indiquant comment la question a été résolue, mais voici sept ans plus tard, en 1571, une « réclamation du clergé contre plusieurs concessions faites aux protestants. »

Il n'existe point à Tours de documents relatifs à la Saint-Barthélemy. Elle passe, du reste, pour avoir fait peu de victimes en Touraine. N'était-ce pas assez du massacre de 1562?

Après la promulgation de l'édit de Nantes, des commissaires royaux vinrent à Tours pour désigner l'emplacement définitif du temple. Mais le corps de ville refusait successivement d'accorder son consentement à tous les emplacements désignés. Les commissaires furent obligés d'indiquer un terrain faisant partie du domaine royal de Plessis-lès-Tours. Bien que ce terrain ne dépendît que du roi, il paraît que la municipalité trouva encore moyen d'élever des difficultés, car j'ai retrouvé le compte des dépenses faites par le maire et deux échevins dans un voyage à Blois pour exposer leurs griefs à Henri IV. Ils n'obtinrent pas gain de cause, et jusqu'en 1621, le culte protestant fut célébré à l'endroit indiqué.

Pour toute l'histoire de la période qui s'écoula ensuite jusqu'en 1621, il n'existe que deux feuillets détachés sans aucune importance.

Le premier, daté de 1599, est intitulé :

« Noms des habitants qui sont de la R. P. R. dans la compagnie du capitaine Papillon. » (*Suit une liste de noms.*)

Le second porte en tête :

« Pour inscrire, s'il vous playe, dans le papier baptistaire. »

Suit la mention de trois baptêmes de l'année 1606.

Cette feuille devait sans doute être remise à la personne chargée de tenir le registre des baptêmes et le hasard l'aura conservée.

L'année 1621 fut très-grave pour l'Eglise réformée de Tours. Le dimanche 17 avril, le convoi funèbre d'un protestant fut arrêté par la populace et le cortége dispersé. Puis la foule se portant au cimetière protestant, les murs qui l'entouraient furent démolis par elle; enfin le feu fut mis au temple et celui-ci entièrement consumé. Une véritable émeute s'ensuivit. Le roi dut venir lui-même à Tours mettre fin aux troubles et ordonner le châtiment des coupables. Cinq d'entre eux furent exécutés sur la place du Grand Marché. Le *Bulletin* a déjà donné un récit de ces faits emprunté aux mémoires du catholique Louvet (1). J'ai trouvé ici aux archives de la ville le dossier complet de cette grave affaire, renfermant douze pièces du plus grand intérêt :

1° Relation de ce qui s'est passé à Tours les 18, 19 et 20 avril 1621, extraite du *Mercure de France.*

2° Un procès-verbal des événements de ces trois jours signé Gaulthier, maire de Tours.

3° Un extrait du registre des délibérations du « corps de ville » de Tours du « jeudy 22 april 1621. »

4° Lettre du Roy au parlement de Paris touchant la punition des séditieux.

5° Procès-verbal relatant les faits qui se sont passés le 4 mai 1621, lorsque le peuple fit le siége du palais, où délibéraient les magistrats, mit ceux-ci en fuite et délivra les prisonniers.

6° Extrait du registre des délibérations du « corps de ville » du « mardy 4 mai 1621. »

7° Récit de l'arrivée à Tours du Roy, le 6 mai.

8° Extrait du registre des délibérations du corps de ville du dimanche 9 mai.

9° Extrait du 7e volume du *Mercure de France* racontant l'exécution des coupables pendus sur la place du Grand-Marché.

10° Texte d'une demande d'amnistie pleine et entière faite au Roy par les protestants et approuvée par le corps de ville.

11° Extrait du 7e volume du *Mercure de France* rapportant la requête des protestants pour la reconstruction des murs de leur cimetière et celle de leur temple. Le Roy leur accorde 18,000 livres.

12° Remontrance des protestants des Eglises réformées de France réunis à La Rochelle au mois de mai 1621 touchant la conduite du maire de Tours dans les journées des 18, 19 et 20 avril 1621. (Se trouve dans le *Mercure de France.*)

Tel est le contenu du dossier que j'ai eu entre les mains à la mairie. La bibliothèque ne possède sur les mêmes événements qu'une petite brochure imprimée de 12 pages in-12, dont voici le titre:

(1) Voir le *Bulletin*, t. IX, p. 297 et suivantes.

Lettres de Sa Majesté escrites à M. le premier président de Verdun touchant le désordre arriué en la ville et les faux-bourgs de Tours avec un discours véritable de tout ce qui s'est passé, depuis le dimanche 18 *avril iusques au mardy ensuyvant.* A Paris, chez Jean Berjou, maître imprimeur, 1621. Avec permission.

Les 18,000 livres promises par le roi ne furent sans doute jamais payées, car le temple ne fut pas rebâti, et de 1621 à 1631 les réformés de Tours eurent beaucoup à souffrir.

Voici pour l'année 1623 une liste dressée par la mairie des maisons huguenotes renfermant de grandes pièces et où il leur sera permis de célébrer leur bulte :

1° Le lieu de la Marchanderie, basti de maisons et granges avec un grand domaine au devant et derrière du fief de Charentais.

2° Le lieu appelé les Loups-Bernards composé de deux chambres basses... etc.

On leur en indique ainsi cinq dans différents quartiers de la ville.

En 1630, soixante protestants de Tours se convertirent au catholicisme. La liste originale que j'ai eue sous les yeux a soin de constater qu'ils appartiennent aux meilleures familles de la ville : les Guippou, les Fleuri, les Decop, les Couzé, les Montigny, les Bricet, les Renou, les Devilliers.

A partir de l'année 1631, l'Eglise réformée de Tours jouit de cette liberté relative que l'édit de Nantes lui assurait. L'exercice public de son culte lui fut rendu; et il reste pour toute cette dernière période de son histoire (1631-1685), trois registres in-4 de baptêmes. mariages et enterrements.

Voici le titre du premier de ces registres :

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit,

Registre et papier baptistaire des enfants nés en l'Eglise réformée de Tours; commancé le 24e jour du mois d'aoust de l'année mil six cent trente et ung, jour que la dite Eglise a été restablie au lieu de la Butte, paroisse de la Ville aux Dames. (1631.)

Nous lisons ensuite à la première page :

Le mardy 19e jour d'aoust mil six cent trente et ung, fut l'Eglise réformée de Tours restablie par M. Basnay, Cr et Mat au siége présidial du dit Tours suivant les arrêts et volontés du Roy. Me Matthieu Cottube (?), pasteur, partit le dit jour 21e d'aoust pour aller au synode national qui se tient par permission de Sa Majesté à Charention (*Charenton*).

Le premier baptême est inscrit immédiatement après :

Le même jour 21e d'aoust fut baptisée une fille de feu noble homme Jacques Moyne, vivant docteur en médecine à Tours et de dame Marie

Fanuel, ses père et mère; parrain et marraine noble homme François Fanuel son grand-père et damoiselle Magdelaine Boullay, femme de Mr de Mibanoye, et fut nommée Marie.

(*Signatures*) :

FANUEL. BOULLAY.

Je copie dans ces trois registres quelques actes pris çà et là au hasard:

(1633) Le dimanche 3 novembre a été baptisé un fils du sr Matthieu Cottube, pasteur de cette Eglise, et de Marguerite Miraut, sa femme; parrain le sr Noé Moreau seigneur de La Borestière, maraine Madamoiselle Drouin, et a esté nommé Noé.

(*Signatures*) :

MOREAU. COTTUBE. LA BORESTIÈRE.

(1638) Le 28 janvier fut baptisé un enfant du sr Bernardin Amyraut, docteur en médecine, et de dame Marie Lorin, sa femme. Parrain sr de Briart et dame Marie Champeneau et a esté nommé Bernardin.

(*Signature*) : AMYRAUT.

Le 25 mars 1659, Me Daillé ministre du Saint Evangile de l'Eglise réformée de Paris a espouzé Damoiselle Anne Falaiseau.

A dater de 1668, on lit au commencement du registre de chaque année nouvelle des mentions semblables à celle-ci :

Registre pour servir aux baptêmes, mariages et mortuaire de l'Eglise prétendue réformée contenant le nombre de dix-huit feuillets qui ont été paraphés par nous Charles Mathé, Cr du Roy, lieutenant général en Touraine des prévôtés y réunies suivant et au désir de la nouvelle ordonnance... Fait le 13e janvier mil six cent soixante dix neuf.

Signé : CHARLES MATHÉ.

Désormais les baptêmes, les mariages et les décès sont confondus sur le même registre.

Au nom de Dieu, du 3 janvier 1668 (ceci n'est qu'une copie) :

Le 3 janvier 1868 a esté enterré dans le cimetière de ceux de l'Eglise réformée de Tours situé joignant la rue Chaloineau, proche la place Daumont, Magdelaine Alliz, femme du sr François Limée, et ont assisté au convoy le sr Pierre Moreau et Esaye Dupré oncle de la deffuncte.

Signé : P. MOREAU. ESAYE DUPRÉ. TRICOT, pasteur.

Le dimanche 4e mars 1668 a esté baptisée par Mr Duvidal pasteur de cette Eglise de Tours qui a son exercice à la Butte, paroisse de Saint-

Piarre-des-Corps une fille du s^r Meusnier, maitre charpentier et de Anne (*illisible*), ses père et mère, née le 29e février 1668.

(*Sans signatures.*)

Le premier d'apvril 1674 a esté bény le mariage de Louis Jouanneau, fils de deffunt Louis Jouanneau et de Anne Collas demeurant à Marchenoir, aagé de vingt-trois ans et de Judic Balloine, fille de Pierre Balloine et de Marie Viridoux ; et ont assisté du côté dudict Espoux Pierre Larcher ouvrier En soye et Michel Martineau tisseur et du côté de la dite Espouse aagée de trente-deux ans, François Limaye et Jean Milot. Les Espoux émancypés par justice : Les dits Martineau et Milot ont déclaré ne savoir signer comme aussi lesdits Espoux.

(*Suivent quelques signatures illisibles.*)

Il est à remarquer que le nombre des actes diminue peu à peu à mesure que nous approchons de la date fatale 1685. J'ai compté 57 baptêmes pour l'année 1634 et 61 pour l'année 1635 ; ce qui suppose une moyenne de 2,500 protestants environ. Pour la dernière année 1684, je ne trouve plus que 31 baptêmes, 10 mariages et 22 enterrements. J'ajoute, d'après divers indices, qu'il y eut toujours au moins deux pasteurs à la fois en résidence à Tours, de 1631 à 1685.

Pendant les dernières années, l'enfant était ordinairement baptisé au domicile de ses parents et le jour même de sa naissance :

Le quatorze juillet 1684, a esté baptisé, de jour, en la maison du s^r Matthieu Renodet, en vertu d'ordonnance de M^r le Lieutenant général de Touraine, en datte de ce jour, Jean Renodet, fils du s^r Mathieu Renodet, et de Charlotte Madouin, sa femme, présenté au Saint Baptême par le s^r Matthieu Delacourt et dame Charlotte Gendron, femme du s^r Jean Nardon. L'enfant est né ce mesme jour.

Signé : M. Delacourr. Charlotte Gendron.

Le 13e juillet 1684 est décédé Daniel Guillauteau maître passementier à Tours aagé d'environ trente-six ans et a esté enterré le mesme jour et ont assisté à son enterrement les s^rs Isaac Delacourt et le s^r Moreau.

Signé : M. Delacourt. Isaac Moreau.

Voici enfin le dernier baptême à la dernière page du dernier registre :

Le 14e janvier 1685 a esté baptisé par Mr Desecqueville, la fille du s^r Pierre Amiot, ouvrier en soye, à Tours, et de Marie Moreau, sa femme, et a esté présenté par le s^r Isaac Fleur, marchand à Tours et damoiselle Charlotte Jaslaire, fille de desfunct Jaslaire qui fut nommée Madeleine et déclarée née le 11e du présent.

Signé : Pierre Amiot. Charlotte Jaslaire. I. Fleur.

Déjà en 1683 avait paru un « arrest du conseil d'Estat du Roy obtenu à l'encontre de l'enlèvement fait en la province de Touraine d'une jeune damoiselle de grande qualité par ceux de la R. P. R. »

Le texte imprimé de cet arrêt dont je vous donne le titre se trouve à la bibliothèque de la ville.

Enfin le 8 janvier 1685 paraissait « l'arrest du conseil d'Estat portant suppression du collége ou académie de la R. P. R. de la ville de Saumur avec deffense à tous ministres, professeurs et à toutes autres personnes d'enseigner en la dite ville de Saumur aucunes sciences ou langues soit publiquement ou en allant dans les maisons particulières avec peine de désobéissance de 3 mille livres d'amende.

(Se trouve à la bibliothèque de Tours.)

Le 15 janvier paraissait « l'arrest du conseil d'Estat portant interdiction pour toujours de l'exercice public de la R. P. R. dans la ville de Saumur et le temple démoli jusques en ses fondements. »

Il en était de même à Tours :

Le 9 mai était promulguée une ordonnance de « Louis Bechanoueil, comme départi par Sa Majesté, relative aux baptêmes des enfants de ceux de la R. P. R.

Le 16 une sentence était « rendue par MM[rs] du baillage et siége présidial de Tours contre les ministres de la R. P. R. de la dite ville de Tours et contre Marie Mirault fille et pour la démolition du temple de la Butte. »

Il ne nous reste plus qu'à mentionner « l'ordonnance de Louis Bechanoueil, comme départi par Sa Majesté enjoignant aux nouveaux convertis d'assister à la messe (6 mars 1688.) »

A dater de ce jour, le protestantisme disparut entièrement de la Touraine. Il ne devait y reparaître que de nos jours. L'Eglise actuelle, composée de catholiques convertis et de personnes étrangères à la Touraine, est de formation récente.

Veuillez agréer, etc.

Edmond Stapfer,
pasteur à Tours.

LE TEMPLE-NEUF DE STRASBOURG (1)

Paris, le 11 février 1876.

Monsieur et cher coreligionnaire,

Dans la nuit déjà néfaste du 24 août 1870, la vieille église des Dominicains de Strasbourg, plus connue sous le nom de Temple-Neuf, fut victime du bombardement que faisait subir à la ville assiégée l'armée allemande. Huit heures suffirent pour achever l'œuvre de destruction : le puissant édifice, qui mesurait près de 50 mètres dans sa longueur sur 31 mètres de largeur, ne présentait plus qu'un amas informe de ruines et de décombres. Elle avait péri tout entière l'église qui, après la réunion de Strasbourg à la France, avait été cédée aux protestants en remplacement de la cathédrale et qui était justement considérée comme la métropole du protestantisme strasbourgeois; l'église dans laquelle avaient prêché les Tauler, les Hédion, les Blessig et les Hærter, et que tant de pieux souvenirs consacraient à la vénération des fidèles; l'église dont le chœur, après avoir abrité la première communauté française réunie en 1538 à la voix de Calvin, avait reçu en dépôt les volumineuses bibliothèques de la ville et du séminaire, devenues elles aussi la proie des flammes.

Dès le mois d'avril 1871, le consistoire du Temple-Neuf s'occupa des plans de reconstruction. Il ouvrit un concours public qui donna les résultats les plus satisfaisants. Trente-cinq artistes répondirent à l'appel qui leur était adressé. Le projet couronné était l'œuvre de deux élèves de M. Questel, architecte du palais de Versailles. L'édifice devait naturellement avoir un caractère monumental, en rapport avec sa destination. On adopta avec raison le style noble et sévère des basiliques du Ve siècle, le seul qui pût supporter, sans trop de désavantage, le voisinage écrasant de la cathédrale, et l'on choisit comme pierre de taille ce beau grès vosgien que dorent de teintes si suaves les rayons du soleil couchant. Le devis primitif qui s'élevait à 800,000 francs, devait être couvert par l'indemnité de guerre votée par le gouvernement allemand. Mais, au cours des travaux, on ne tarda pas à s'apercevoir que cette somme serait absolument insuffisante. Déjà, lors des fouilles, la nature du sol composé de décombres superposées fit reconnaître la nécessité de porter les fondations à 4 mètres plus bas que ne l'avaient fait prévoir les évaluations primitives. D'autres modifications importantes durent être faites successivement tant dans l'intérêt de l'acoustique que dans celui de la disposition monumentale de la tour et des façades extérieures.

Les travaux dirigés par l'habile et consciencieux architecte, M. Sa-

(1) La Société de l'Histoire du Protestantisme français ne peut être insensible à un appel venu de Strasbourg, et qu'elle recommande chaleureusement à tous ses amis. (*Réd.*)

lomon de Strasbourg, en approchant de leur terme permettent d'évaluer l'étendue du découvert qu'ils présenteront. Indépendamment de l'indemnité de 800,000 francs et des 60,000 francs d'intérêt qu'ils porteront, une somme de 40,000 fr. pourra être affectée à l'achèvement de l'édifice par la caisse patrimoniale du Temple-Neuf, malgré les lourdes charges dont elle est grevée. Néanmoins les devis définitifs laissent entrevoir un déficit d'environ 200,000 francs.

Aujourd'hui, le consistoire du Temple-Neuf adresse un confiant et chaleureux appel à *toutes les Eglises protestantes*, leur demandant de lui aider à achever un édifice qui, de fait, sera le *premier* temple protestant élevé à Strasbourg depuis la Réformation. Strasbourg et l'Alsace y répondront, comme elles savent le faire; mais il nous a semblé que, parmi les Eglises protestantes, celles de France ne devaient pas rester en arrière. Nous serons heureux, n'est-il pas vrai? de saisir cette occasion pour donner à nos anciens compatriotes et à nos coreligionnaires un témoignage de chrétienne sympathie et de durable attachement. Il nous sera doux de leur montrer que le lien spirituel qui nous unit à eux subsiste toujours. Nous nous trouvons d'ailleurs en face d'un devoir strict de reconnaissance, alors que nous nous rappelons avec quelle générosité infatigable l'Alsace, l'Alsace protestante surtout, a répondu à tous les appels partis de France qui ont été faits à sa libéralité.

Dans l'espoir que vous me permettrez de compter sur votre appui et d'inscrire votre nom sur la liste des personnes disposées à user de leur influence pour patronner cette collecte en faveur de l'achèvement du Temple-Neuf de Strasbourg, je vous prie, Monsieur et cher coreligionnaire, de vouloir bien agréer l'expression de mon respectueux dévouement.

F. LICHTENBERGER.

P. S. — Nous n'avons pas épuisé la liste des collectes de la fête de la Réformation en faveur de notre œuvre historique. S'il y a des oublis persistants qui nous affligent, il est des offrandes qui nous touchent profondément. Telle est celle qui nous est adressée par le conseil presbytéral de l'Eglise française de Saint-Nicolas de Strasbourg « en souvenir des liens affectueux qui unissaient, il y a trois siècles déjà, l'Eglise réformée de France à l'Eglise française de Strasbourg, et comme un gage de sentiments fraternels que les événements n'ont pu détruire. » Cette lettre, signée de M. le pasteur Beck et de M. Rod. Reuss, sera conservée dans nos archives. Nommons aussi les Eglises de Bédarieux, La Cadière, Luzac, Moncoutant, Montpellier-Mauguio, Niort, Reims, Rouen, Toulaud, Uzès, qui ont droit à toute notre reconnaissance.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas. — 1876.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ANCIENS VOLUMES

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

1re	année,	1852		11e	année,	1862	
2e	—	1853		12e	—	1863	
3e	—	1854		13e	—	1864	
4e	—	1855	20 fr.	14e	—	1865	
5e	—	1856	le vol.	15e	—	1866	
6e	—	1857		16e	—	1867	20 fr.
7e	—	1858		17e	—	1868	le vol.
8e	—	1859		18e	—	1869	
				19e-20e	—	1870-71	
				21e	—	1872	
				22e	—	1873	
9e	année,	1860	30 fr.	23e	—	1874	
10e	—	1861	le vol.	24e	—	1875	10 fr.

Chaque livraison séparée : 2 francs.
Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25 c.
Une livraison de la 7e année : 3 francs.
On ne fournit pas séparément les livraisons des 9e et 10e années.
Une collection complète (1852-1875) : 240 francs.
Table générale des matières des 14 premières années : 3 francs.

NOTICE HISTORIQUE SUR LA SOCIÉTÉ (1852-1872). 1 vol. in-18. Envoi gratuit.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS, REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 50 c. pour l'Algérie;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c. pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1876.